

2017

Obligation verte Rapport annuel

GRUPE



Caisse
des Dépôts

Financer les projets des territoires est l'une des missions essentielles de la Caisse des Dépôts. La création de la Banque des Territoires, qui agit aussi comme opérateur et conseil en appui des acteurs locaux, renforce sa capacité d'action pour faire émerger et concrétiser les projets au bénéfice des citoyens.

Immobilier durable, production d'énergie verte, mais aussi dépollution, tous ces projets accompagnés sont au cœur des enjeux de la transition écologique et énergétique de notre économie et de nos territoires, au cœur de la stratégie d'investisseur responsable de la Caisse des Dépôts.

Changer d'échelle n'est plus seulement un enjeu mais un impératif pour réussir l'Accord de Paris. Depuis plusieurs années, la Caisse des Dépôts apporte sa contribution en augmentant ses volumes de financements disponibles et en s'engageant aux côtés des acteurs publics et privés de la place financière pour soutenir le développement de nouveaux outils financiers et les meilleures pratiques associées.

La Caisse des Dépôts a ainsi émis sa première obligation verte en 2017. Innovante et exigeante, cette opération se doit d'être transparente. L'objet du présent rapport annuel est de rendre compte précisément aux investisseurs comme à l'ensemble des parties prenantes de l'utilisation des fonds, projet par projet, et de leur impact social et environnemental dans une démarche d'amélioration continue.

Bonne lecture !

L'OBLIGATION VERTE EN BREF / p4

LA MISSION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS / p8

PRÉSERVER LES ÉQUILIBRES CLIMATIQUE ET ÉCOLOGIQUE / p10

En accompagnant les territoires français dans leur transition énergétique et écologique / p11
En intégrant un scénario 2°C dans sa politique d'investissement responsable / p12
En exerçant un effet d'entraînement de la sphère économique et financière / p13

INSCRIRE L'ÉMISSION DANS LES MEILLEURES PRATIQUES DU MARCHÉ / p14

En s'appuyant sur les meilleurs standards du marché / p15
En attirant de nombreux investisseurs / p16

CONJUGUER TRANSPARENCE ET LISIBILITÉ / p17

Dans le choix des projets / p18
Dans le suivi des projets / p20

MESURER L'ÉVOLUTION DES PROJETS ET LEURS IMPACTS / p22

Cartographie des projets / p23
Infrastructures de production d'énergie verte / p25
Immobilier / p32
Dépollution et réhabilitation de sites / p38

ANNEXES / p42

Annexe 1 : Description des fonds de dépollution et de réhabilitation de sites / p42
Annexe 2 : Liens de géolocalisation additionnels / p43
Annexe 3 : *Second party opinion* émise par Vigeo Eiris / p44
Annexe 4 : Avis d'assurance de bonne allocation des flux et certificat de conformité des projets aux critères d'éligibilité / p45

GLOSSAIRE / p49



L'obligation verte en bref

Principes fondamentaux de l'émission

Cohérence

L'émission s'inscrit pleinement en cohérence avec la stratégie de la Caisse des Dépôts pour laquelle la transition écologique et énergétique est une priorité.

La Caisse des Dépôts utilise les fonds levés pour des besoins de financement d'actifs immobiliers, d'infrastructures de production d'énergies renouvelables, et de réhabilitation de sites.

Exemplarité

La vocation de la Caisse des Dépôts est d'accompagner la structuration de ce marché et à ce titre promouvoir ses meilleures pratiques.

La Caisse des Dépôts, membre des « *Green Bond Principles* » (GBP), veille à en respecter ses recommandations notamment celles de recourir à des revues et certifications externes.

Transparence et Lisibilité

L'émission se distingue par une transparence sur les caractéristiques de l'obligation verte (critères de sélection des actifs, procédures d'évaluation et de sélection des projets, gestion des fonds levés) et une communication sous forme de rapports relatifs aux engagements pris (bonne allocation des flux, conformité des projets, indicateurs ESG).

La Caisse des Dépôts a publié son premier rapport dédié à son émission inaugurale dès 2017.

La définition et la mise en place de processus (sélection des actifs, adossement des actifs, publication de rapports), internes et externes, simples, clairs et lisibles sont des objectifs prioritaires.

La Caisse des Dépôts intègre l'ensemble des procédures particulières à l'obligation verte au sein de ses processus habituels d'investissement.

Evolutivité

L'opération s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des processus de suivi des impacts des actifs et des rapports.

La Caisse des Dépôts initie, avec ses partenaires, un travail de contractualisation des objectifs de performance environnementale des actifs et de leur mesure.

Chiffres-clés de l'opération

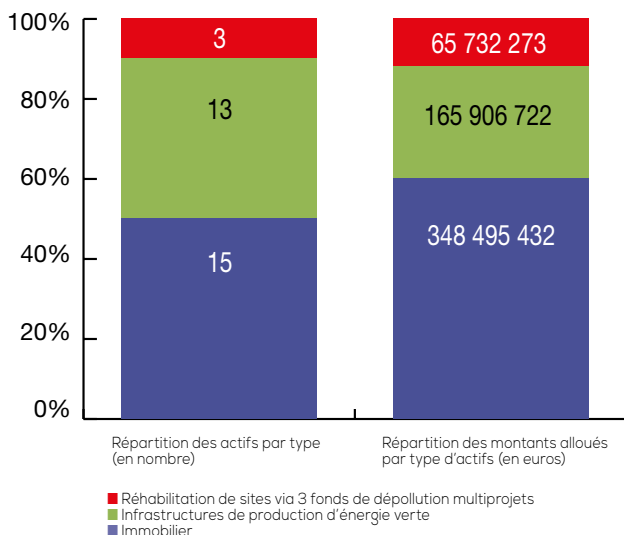
500 M€ à échéance
1^{ER} MARS 2022 NOTATION
Aa2/AA
alignée sur celle de
L'ÉTAT FRANÇAIS

**PARTICIPATION DE
LA CAISSE DES DÉPÔTS
À HAUTEUR DE**

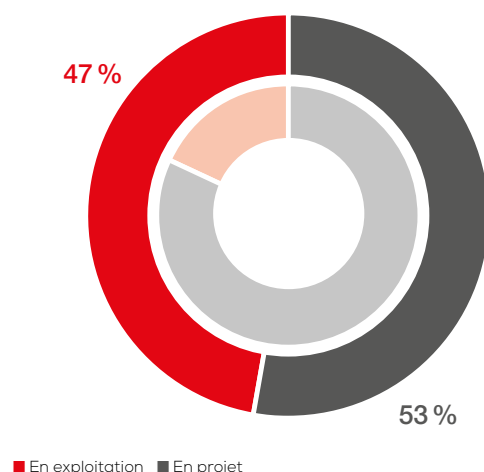
38%
en moyenne¹

82% DE NOUVEAUX PROJETS
à l'émission

31 ACTIFS



ALLOCATION PAR STADE DE DÉVELOPPEMENT AU 31/12/2017 (PAR RAPPORT À 2016)

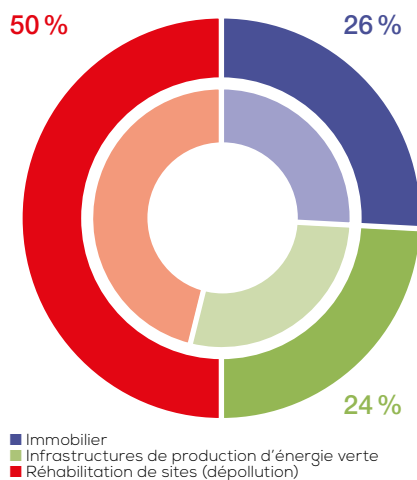


¹ Dans les sociétés portant les actifs.

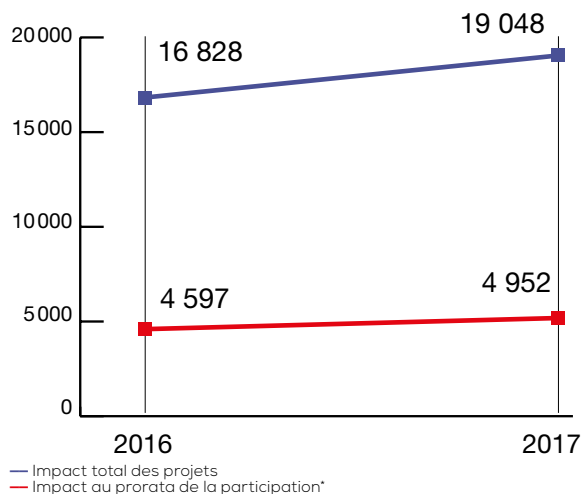
Chiffres-clés d'impact

PRÈS DE
5 000
EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS
SOUTENUS*

EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS
SOUTENUS PAR CATÉGORIE D'ACTIFS
(PAR RAPPORT À 2016)

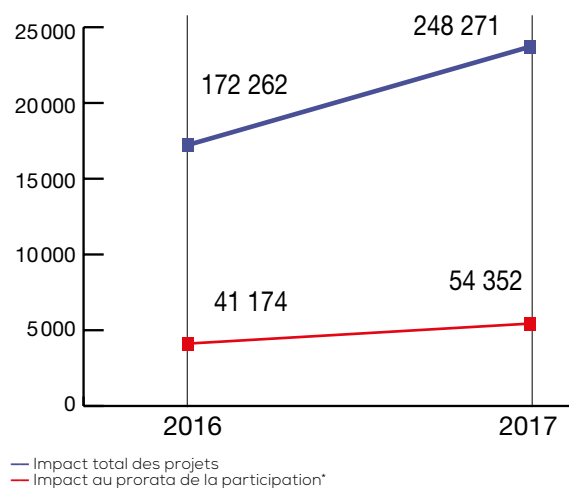


EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS
SOUTENUS
(PAR RAPPORT À 2016)



+
54 000
tCO₂eq
ÉVITÉES*

ÉMISSIONS DE CO₂ ÉVITÉES
(PAR RAPPORT À 2016)



*Données arrêtées au 31/12/2017 correspondant à l'impact calculé au prorata de la participation de la Caisse des Dépôts dans les actifs.



La mission de la Caisse des Dépôts

La mission de la Caisse des Dépôts est définie par le Code monétaire et financier. Chaque jour, elle s'applique à servir l'intérêt général et le développement économique du pays en investissant sur le long terme, ainsi qu'en favorisant des externalités extra-financières positives sur les territoires français.

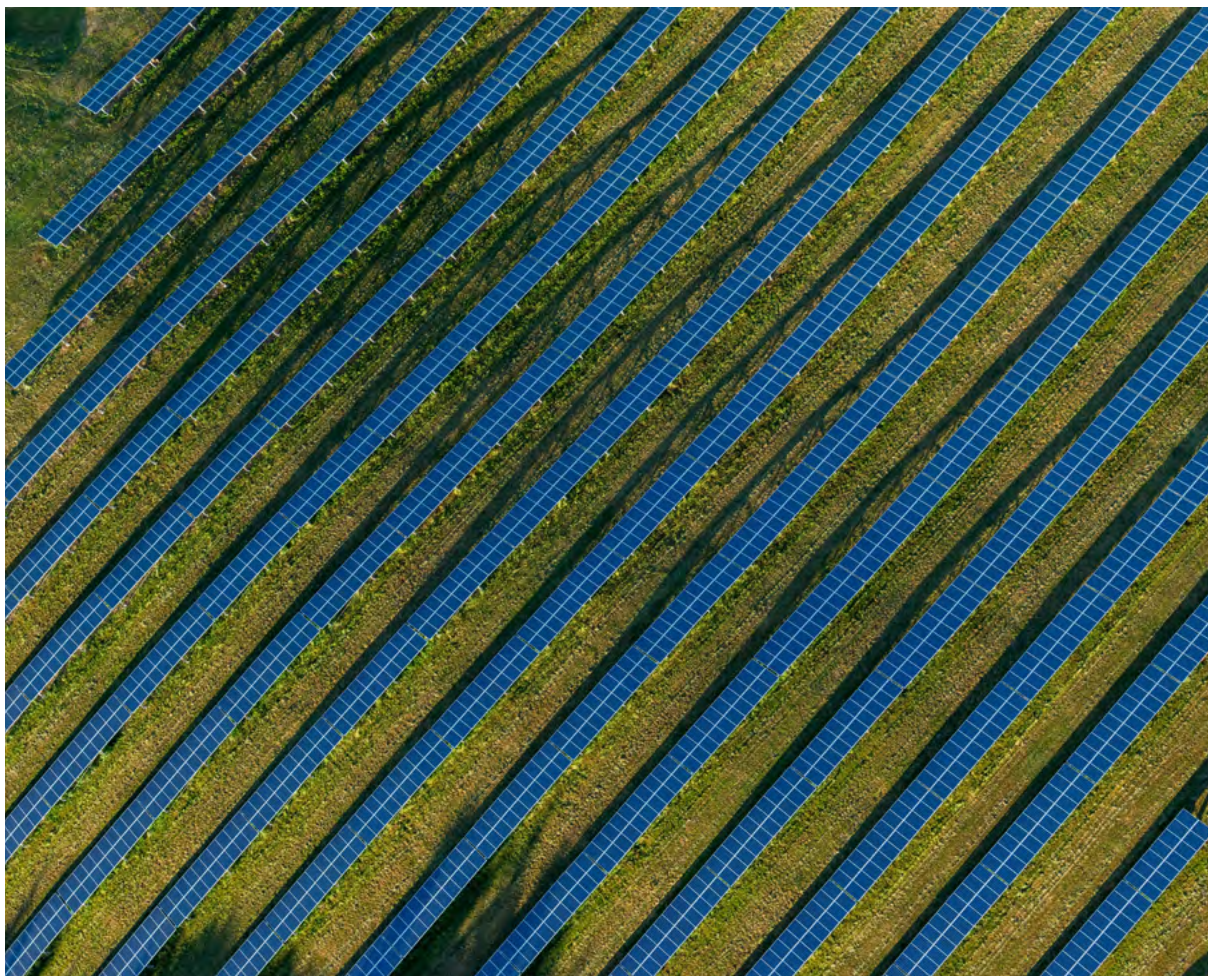
« Nous sommes une Maison qui a le pouvoir important de transformer les choses et, naturellement, nous mettons ce pouvoir au service de l'intérêt général. (...) Cette Maison est agile. Elle bouge vite, elle s'adapte, elle est entrepreneuriale, elle répond aux défis. (...) Nous sommes très attentifs à tout ce qui est transition écologique et énergétique. »

Eric Lombard,
directeur général de la Caisse des Dépôts

Annoncée début 2018 par le directeur général Éric Lombard, la Banque des Territoires a été officiellement lancée le 30 mai de la même année. Sa mission est d'investir dans des projets et sociétés qui contribuent au développement des territoires dans des domaines tels que l'immobilier et les infrastructures. Cette nouvelle structure est d'ores et déjà opérationnelle, et de nouveaux services sont progressivement déployés. Elle constitue l'un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts, avec le développement des entreprises, les gestions d'actifs, les retraites et la formation professionnelle, ainsi que le suivi des filiales et participations.

La Caisse des Dépôts est aussi un investisseur institutionnel gérant, avec une optique de long terme, des portefeuilles de placement pour son compte propre, ainsi que des mandats de gestion de l'épargne réglementée qui lui sont confiés.

Du fait de ses multiples interventions, la Caisse des Dépôts a un impact quotidien sur les territoires où elle est implantée, leurs habitants et l'environnement. C'est pourquoi elle déploie des plans d'action responsables dans le but de préserver les équilibres climatique et écologique. C'est dans ce sens qu'elle a émis une obligation verte, qu'elle souhaite inscrire dans les meilleures pratiques du marché, avec des impacts positifs et mesurables sur ces territoires.





Préserver les équilibres climatique et écologique

Pour soutenir et accélérer l'émergence d'une économie bas-carbone,
le groupe Caisse des Dépôts joue un rôle majeur
dans l'accompagnement des capitaux et de l'économie
vers un modèle plus respectueux de l'environnement.

En accompagnant les territoires français dans leur transition énergétique et écologique

Le changement climatique ayant un impact croissant sur la vie des citoyens, sur les activités des entreprises, et sur l'ensemble des territoires, le groupe Caisse des Dépôts se mobilise en faveur de l'accélération de la transition énergétique et écologique (TEE). Celle-ci a été érigée au statut de priorité dès 2012, en anticipation de la Conférence de Paris sur le Climat (COP21) de 2015² et du Plan Climat de 2017³. Le Groupe s'impose depuis comme un opérateur majeur de cette transition en orientant ses financements en faveur de l'économie bas-carbone.

Les interventions du Groupe en faveur de la TEE visent à préserver les équilibres climatique et écologique à travers :

- ▶ L'accélération des efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- ▶ Le soutien à l'économie verte ;
- ▶ L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- ▶ Le développement des énergies renouvelables et l'adaptation des réseaux ;
- ▶ La promotion de solutions et de services innovants pour une mobilité intelligente et durable ;
- ▶ La préservation de la biodiversité et des espaces naturels.

Le Groupe élabore différentes stratégies sectorielles et consolidées dans l'objectif de s'aligner sur une trajectoire 2°C, conformément aux engagements de l'Accord de Paris. Afin de soutenir l'attractivité et la compétitivité des territoires, et pour renforcer leur résilience vis-à-vis de ce scénario climatique ambitieux, le groupe Caisse des Dépôts participe à leur accompagnement et aménagement de manière responsable. Cette intervention se traduit par un continuum de solutions en faveur du développement et du soutien financier des projets dans les territoires, dont des missions de conseil et d'expertise, d'investissement en fonds propres, de financement et d'opérateur.

L'obligation verte dont il est question dans ce rapport a permis de financer des projets à fort ancrage territorial, en France mais aussi en Europe. Elle amène de plus les équipes d'investissements territoriaux de la Caisse des Dépôts à améliorer leur démarche ESG⁴ en développant la mesure d'impact de leurs projets.

Enfin, le Groupe s'était engagé à dédier 15 milliards d'euros (Md€) de financements à la TEE entre 2014 et 2017, une cible largement atteinte fin 2017 avec un résultat de 18 Md€. La Caisse des Dépôts maintient son engagement en faveur du financement des actifs de transition. La majorité de ces financements correspondent à des prêts en faveur d'infrastructures vertes (énergies renouvelables, mobilité), de la réhabilitation thermique d'actifs immobiliers, ou du développement de la filière des écotechnologies françaises.

 Politique « climat » du Groupe

² Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques ayant donné lieu à l'Accord universel de Paris sur le climat. L'ambition principale de cet accord, signé par 196 pays, est de contenir d'ici à 2100 le réchauffement climatique « bien en dessous de 2 °C »

³ Préparé à la demande du Président Emmanuel Macron et de son Premier ministre, le Plan Climat mobilise l'ensemble des ministères, sur la durée du quinquennat, pour accélérer la transition énergétique et climatique et la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

⁴ Environnementale, sociale et de gouvernance

En intégrant un scénario 2°C dans sa politique d'investissement responsable

Le Groupe applique dans ses activités une conception élargie de la création de valeur à long terme, incluant la valeur sociétale de ses activités financières.

Dans ce cadre, l'intégration de critères liés au climat dans le processus de gestion permet de mieux évaluer et gérer les risques de transition liés au changement climatique, et de progresser vers un scénario 2°C.

Sa démarche d'investisseur responsable

Le groupe Caisse des Dépôts se dote, dès 2012, d'une charte publique encadrant ses pratiques d'investissement. La démarche qui en découle s'articule autour de l'intégration de critères ESG dans l'analyse des décisions d'investissement, de l'engagement actionnarial visant à encourager l'amélioration des pratiques des entreprises en portefeuille, et de la mise en pratique de doctrines d'exclusion de certaines pratiques et activités. Le détail de cette politique, de ses évolutions et de sa mise en œuvre est présenté dans le bilan « Investissement responsable » 2017.

Le groupe Caisse des Dépôts inscrit cette démarche d'investisseur responsable dans une dynamique d'approfondissement continu, avec une actualisation de la politique « climat » et un rehaussement progressif des cibles de performance climatique associées qui seront ainsi régulièrement réalisés.

En renforcement de la stratégie TEE et toujours dans la dynamique de l'Accord de Paris, le Groupe lance en 2016 l'élaboration d'une feuille de route « 2°C » visant à inscrire la gestion de ses portefeuilles financiers dans une trajectoire compatible avec cet objectif.

Un groupe de travail est ainsi consacré à l'adaptation des dispositifs de gestion des risques liés au climat. Au sein de la Caisse des Dépôts, quatre actions sont engagées :

- ▶ L'introduction, courant 2018, des risques liés au climat dans les règles de gestion des risques ;
- ▶ L'intégration, en 2018 et en 2019, des risques liés au climat dans les notations internes attribuées par la direction des risques ;
- ▶ La construction d'une cotation du risque climatique du bilan ;
- ▶ L'évaluation de l'impact financier de scénarios climatiques.

☐ Charte public d'investissement responsable

☐ Bilan « investissement responsable » 2017

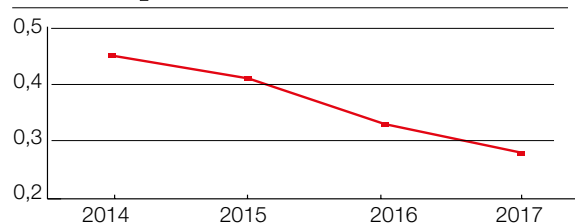
La décarbonation de ses portefeuilles financiers

Dans le cadre du *Montreal Carbon Pledge*, le Groupe s'est engagé à mesurer, publier et réduire l'empreinte carbone de ses portefeuilles.

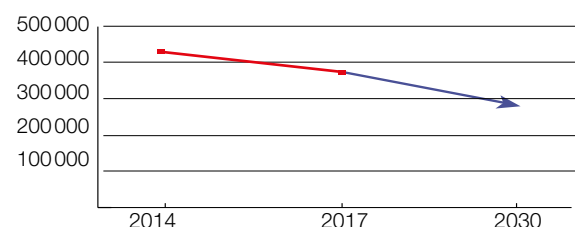
Il s'est notamment engagé à réduire l'empreinte carbone des portefeuilles d'actions cotées de 20 % entre 2014 et 2020. Un objectif d'ores et déjà atteint à fin 2017, amenant la Caisse des Dépôts à étendre son objectif de réduction au portefeuille d'obligations d'entreprises.

La Caisse des Dépôts vise par ailleurs une réduction de 38 % de la consommation énergétique primaire de son portefeuille immobilier de placement entre 2010 et 2030. Enfin depuis 2015, la Caisse des Dépôts s'est engagée à ne plus investir dans tout titre d'une société dont plus de 20 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique. En 2017, elle ne détenait aucune action ni obligation liée au charbon au-delà des seuils fixés, à l'exception de la société Albioma dont elle accompagne le désengagement du charbon en faveur des énergies renouvelables.

EMPREINTE CARBONE DES PORTEFEUILLES D'ACTIONS COTÉES DÉTENUES EN DIRECT PAR LE GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS (en teqCO₂ par millier d'euros investi)



CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU PORTEFEUILLE IMMOBILIER DE LA CAISSE DES DÉPÔTS (MWh/an)




En exerçant un effet d'entraînement de la sphère économique et financière


Au-delà de l'impact direct de ses interventions, le Groupe joue un rôle moteur dans l'émergence et le développement d'initiatives de place nationales et internationales visant à promouvoir l'investissement socialement responsable, et la prise en compte des enjeux climatiques dans les politiques d'investissement.


Sa participation aux initiatives climatiques

Dans cette démarche, le Groupe participe à de nombreuses initiatives en faveur du climat, avec plusieurs faits marquants en 2017 :

- ▶ La signature de la charte des investisseurs publics français en faveur du climat lors du *One Planet Summit*, sommet international organisé par la France le 12 décembre 2017. Par cette signature, la Caisse des Dépôts s'engage à prendre en compte le climat dans ses décisions d'investissement ;
- ▶ La participation aux travaux du groupe d'experts européens de haut niveau (HLEG) sur la finance durable. Les recommandations de ce dernier ont inspiré l'ambitieux plan d'action de la Commission européenne, publié en mars 2018, qui va donner un nouveau cadre financier au secteur financier européen pour une économie plus verte ;
- ▶ La participation à l'organisation du *Climate Finance Day* 2017. Cet événement international, qui a lieu chaque année depuis 2015, réunit les acteurs majeurs du secteur de la finance internationale afin d'échanger et de définir des solutions financières aux problématiques du réchauffement climatique.

 [Charte des investisseurs publics français en faveur du climat](#)

 [Recommandations du HLEG sur la finance durable](#)

 [Site internet du Climate Finance Day](#)

L'émission de son obligation verte

Changer d'échelle n'est plus seulement un enjeu mais un impératif pour réussir l'Accord de Paris. Depuis plusieurs années, la Caisse des Dépôts apporte sa contribution en augmentant ses volumes de financements positifs.

Émettre une obligation verte s'inscrit au cœur de la stratégie globale de la Caisse des Dépôts, en ligne avec ses engagements de financement de la transition énergétique et écologique, et de contribution à un scénario 2°C.

Une obligation verte, ou *green bond*, permet en effet de flécher le financement accordé par les investisseurs vers des actifs présentant de meilleures performances environnementales. La toute première obligation verte a ainsi été émise en 2007 par la Banque européenne d'investissement (BEI). Depuis, le marché des obligations vertes démontre une forte croissance dans le monde entier, avec une augmentation moyenne de 80 % par an depuis 5 ans, jusqu'à une prévision de 200 milliards de dollars⁵ en 2018.

En France, c'est en 2012 que les premières obligations vertes ont été émises par certaines régions. Le marché français des obligations vertes s'est par la suite diversifié grâce à de nouveaux émetteurs et instruments, et il est aujourd'hui le plus important d'Europe et le troisième à l'échelle mondiale. Il connaît d'ailleurs une meilleure croissance que le reste du monde en 2017⁶, et contribue à l'ambition de Paris de devenir le centre de la finance verte.

L'émission souveraine par l'Etat français d'une première OAT verte, remarquable par son montant et sa qualité, constitue un témoignage concret de ce leadership.

⁵ Selon les estimations de Standard & Poors, soit une croissance de 30% par rapport à 2017

⁶ En excluant l'obligation souveraine verte de 9,7 milliards d'euros, le volume du marché a plus que doublé en 2017 par rapport à 2016 en France (*Climate Bonds Initiatives*, 2018)

4

Inscrire l'émission dans les meilleures pratiques du marché

La décision d'émettre une obligation verte répond aux ambitions de la politique d'investissement responsable du Groupe. Il s'agit également d'exercer un effet d'entraînement du marché par l'application et la promotion de pratiques exemplaires.



En s'appuyant sur les meilleurs standards du marché

Afin d'émettre une obligation verte alignée sur ses propres attentes et sur celles de ses parties prenantes, la Caisse des Dépôts s'est appuyée sur les *Green Bonds Principles* (GBP), initiative dont elle est membre. Ce cadre présente des lignes directrices d'application volontaire pour l'émission d'obligations vertes, avec quatre principes clés :

- ▶ Utilisation des fonds (p.20) ;
- ▶ Sélection et évaluation des projets (p.18) ;
- ▶ Gestion des fonds (p.20) ;
- ▶ Reporting.

Dans un objectif de conformité avec les GBP, la Caisse des Dépôts a rendu public un document-cadre qualifié de robuste et cohérent par Vigeo Eiris (Annexe 3). Il présente les priorités stratégiques du Groupe, les principes fondamentaux de l'émission, ainsi que les procédures d'évaluation et de sélection des projets éligibles.

L'émission de cette obligation inaugurale engendre également le renforcement de la démarche d'amélioration de performance ESG des équipes d'investissements territoriaux de la Caisse des Dépôts, notamment sur le volet environnemental.

-  Document-cadre de l'émission
-  Site internet des Green Bond Principles

Preuves concrètes de son exemplarité, l'émission a par ailleurs bénéficié de plusieurs certificats dans le cadre des revues externes menées (Annexes 3 et 4) :



En plus d'avoir attribué le niveau le plus élevé à la performance ESG de la Caisse des Dépôts (« *Advanced* »⁹), et le niveau « *Robust* » à celle de son émission obligatoire verte, Vigeo Eiris a remarqué que le produit net de cette émission va permettre le financement d'actifs contribuant à l'atténuation¹⁰ du changement climatique et à la réduction de la dégradation des écosystèmes, en lien avec les trois objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies suivants :



L'obligation verte participe ainsi à l'engagement de la Caisse des Dépôts de mettre sa capacité d'intervention et d'influence au service de la réalisation des ODD, et de concourir à l'enrichissement ainsi qu'à la diffusion de pratiques d'investissement responsable dans le système financier.

⁷ Ce document-cadre a vocation à couvrir toutes les émissions affectées futures : il est susceptible d'évoluer en parallèle de ces éventuelles nouvelles émissions.

⁸ Intègre le certificat de conformité des projets aux critères d'éligibilité

⁹ Niveaux de performance attribués par Vigeo Eiris : « *Advanced* », « *Robust* », « *Limited* », « *Weak* ».

¹⁰ Une activité participe à l'atténuation du changement climatique si elle contribue à la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. On parle d'adaptation au changement climatique lorsqu'une action permet de limiter les impacts négatifs du changement climatique et d'en maximiser les effets bénéfiques (ADEME, 2016).

En attirant de nombreux investisseurs

L'émission verte inaugurale de la Caisse des Dépôts, d'un montant de 500 millions d'euros (M€) et d'une maturité 5 ans, a été annoncée au marché le 21 février 2017, à l'issue d'une série de rencontres d'investisseurs en Europe, et sur la base de retours positifs de leur part. La transaction a rencontré un franc succès dès l'ouverture du livre d'ordres, avec plus de 600 M€ d'ordres collectés en moins d'une heure.

45 investisseurs ont participé à la transaction totalisant un montant d'ordres supérieur à 1 Md€. La taille et la granularité du livre d'ordres, ainsi que la qualité de la base d'investisseurs, témoignent de la notoriété de la signature de la Caisse des Dépôts sur les marchés des capitaux, et confirme l'appétence des investisseurs pour une nouvelle signature de qualité sur le marché des obligations vertes.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉMISSION

Format	Programme EMTN
Notations	Aa2 (Moody's) / AA (S&P)
Montant	500 M€ « no grow »
Date de l'opération	22 février 2017
Date de règlement	1 ^{er} mars 2017
Date d'échéance	1 ^{er} mars 2022
Coupon	0,20% annuel
Spread reoffer	OAT interpolée 0% 25/05/2022 + 12 pbs
Listing	Euronext Paris
Droit applicable	Droit français
Syndicat bancaire	BNPP, CACIB, HSBC, JP Morgan, Natixis et Société Générale

FAITS MARQUANTS DE L'OPÉRATION :

RESSERREMENT DU SPREAD DE

OAT + 15 à
OAT + 12
POINTS DE BASE

45

INVESTISSEURS

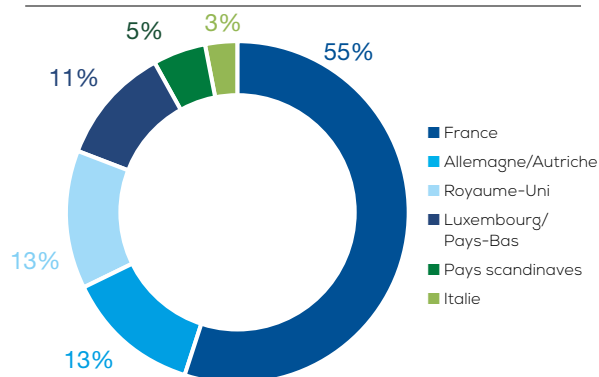
+ de 100%
DE SURSOUCRIPTION

OBLIGATION LISTÉE DANS L'INDICE

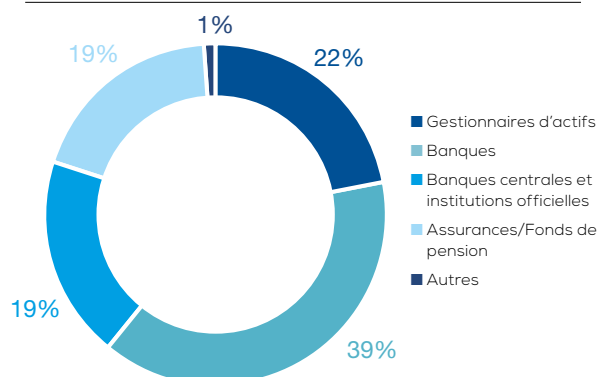
MSCI BARCLAYS

Provenance des fonds :

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE :



RÉPARTITION PAR TYPE D'INVESTISSEURS :





Conjuguer transparence et lisibilité

Les investisseurs accordent leur confiance à la Caisse des Dépôts pour respecter les engagements pris en matière de sélection et de suivi des projets éligibles à l'obligation verte. Ces engagements sont le reflet des exigences de rigueur et de transparence que le Groupe applique à l'ensemble de ses processus d'investissement.

Dans le choix des projets

Le processus de sélection et d'évaluation en trois étapes (analyse d'éligibilité, confirmation d'éligibilité et décision d'adossement), vérifié et certifié par des auditeurs externes (Annexes 3 et 4), est fondé sur l'expertise interne faisant intervenir l'ensemble des départements concernés (investissement, risque, juridique). La Caisse des Dépôts a veillé à définir et mettre en œuvre des processus internes et externes simples, clairs et lisibles, et travaille à l'intégration des procédures particulières à l'obligation verte dans ses processus habituels d'investissement.

Identification des actifs éligibles

Les critères définis permettent d'identifier les actifs éligibles à l'obligation verte par analyse de leurs qualités intrinsèques. Ne sont ainsi retenus que les actifs qui satisfont l'exhaustivité de ces critères, sans aucune pondération de ces derniers.

La sélection des actifs proposés aux investisseurs s'est appuyée sur les principes suivants :

- ▶ Financement en fonds propres ou quasi fonds propres ;
- ▶ Valorisation des savoir-faire de la Caisse des Dépôts sur des secteurs d'intervention majeurs :
 - infrastructures de production d'énergie verte ;
 - immobilier en construction neuve ou réhabilitation ;
 - réhabilitation de sites (dépollution) ;

- ▶ Absence de controverses majeures ;
- ▶ Respect des critères environnementaux d'éligibilité définis dans le tableau ci-après ;
- ▶ Engagement élevé de la Caisse des Dépôts dans les projets (participation de 38 % en moyenne) ;
- ▶ Répartition équilibrée entre :
 - financement et refinancement ;
 - projets futurs et actifs en exploitation.

Les actifs adossés font essentiellement l'objet de financements primaires (*greenfield*) en capital (*equity*), et ne sont pas susceptibles d'avoir été préalablement financés par une obligation verte. Si un actif fait l'objet d'un financement secondaire (*brownfield*), la cause de l'engagement de la Caisse des Dépôts est l'extension significative des capacités du projet original.

Analyse d'éligibilité

Les chargés d'investissement de la Caisse des Dépôts sont formés, dans chaque domaine retenu, à identifier, dès son entrée en vigueur, la capacité du projet à intégrer la liste des actifs éligibles.

TYPLOGIE DES PROJETS ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Domaines	Sous-domaines	Typologie	Critères d'éligibilité	Objectifs climatiques et environnementaux
Infrastructures de production d'énergie verte	Production d'électricité	<ul style="list-style-type: none"> - Eolien <i>on- et off-shore</i> - Solaire photovoltaïque - Solaire thermodynamique - Micro-hydraulique - Energies marines - Biomasse - Géothermie 	Projets territoriaux situés en France, purgés de tout recours, disposant de toutes les autorisations et de tous les permis, et dénués de toute controverse (notamment environnementale) suite aux études d'impact.	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES) par substitution de la part des énergies fossiles ou nucléaires au profit d'énergies renouvelables - Installation de nouvelles capacités
	Production de chaleur	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation ou construction - Réseaux de chaleur ou de froid - Cogénération biomasse, géothermique, gaz ou solaire thermodynamique - Aval d'unités industrielles ou d'incinération de déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Projets territoriaux situés en France - Labellisation « Ecoréseau de chaleur » - Emissions de CO₂ inférieures à 500g CO₂/mWh - Tarifs usagers situés dans le tiers inférieur français - Densité énergétique du réseau performante 	Valorisation de chaleur fatale et réduction des émissions de CO ₂
Immobilier	Construction neuve et réhabilitation lourde	<ul style="list-style-type: none"> - Immobilier tertiaire - Immobilier de logements - Immobilier sanitaire et social - Immobilier commercial - Immobilier de loisir - Résidences de tourisme - Ensembles hôteliers 	Bâtiments situés en France ou en Europe, à construire, restructurer ou réhabiliter, et disposant au moins d'un label environnemental suivant (ou supérieur) : <ul style="list-style-type: none"> - BBC Effinergie+ - HQE Excellent - BREEAM <i>Very Good</i> - LEED <i>Gold</i> - NF Habitat et Environnement - Conformité E+C- - Certifications locales auditées par un tiers 	Réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES (notamment lorsque certains matériaux permettent de réduire l'énergie grise des bâtiments)

Domaines	Sous-domaines	Typologie	Critères d'éligibilité	Objectifs climatiques et environnementaux
Réhabilitation de sites (dépollution)	Réhabilitation de sites (dépollution)	Tout type de sites	Terrains situés : - Majoritairement en France (>50%) et en Europe - En zone urbaine ou périurbaine	Réduction des émissions de GES et préservation de la biodiversité par évitement de l'artificialisation nouvelle d'emprises foncières en extension d'agglomération

Confirmation de l'éligibilité

Les actifs ainsi identifiés font l'objet d'une seconde analyse documentée de conformité aux critères, et sont examinés à l'occasion de leur passage devant l'instance de décision d'engagement.

Preuve de l'engagement de la Caisse des Dépôts en faveur de la plus grande transparence, une liste exhaustive et documentée des projets candidats à l'adossment avait été communiquée aux investisseurs dès l'émission.

Décision d'adossment

Un comité Obligation verte annuel statue en dernier ressort sur l'adossment de l'actif désigné aux obligations. Ce comité examine également l'ensemble des actifs déjà adossés afin de vérifier que ceux-ci satisfont toujours les critères motivant leur adossment et qu'ils ne font pas, à cette date, l'objet de controverse majeure. La survenance éventuelle d'une telle controverse, quelle qu'en soit la nature (politique, environnementale, citoyenne, etc...), peut conduire au retrait – temporaire (sous la condition de l'amélioration de performance) ou définitif (en cas d'insuffisance de mesures d'amélioration) – du projet sensible de la liste des actifs éligibles. Un nouvel actif de substitution serait alors proposé à l'adossment.

Lors du dernier comité, au quatrième trimestre 2017, deux actifs ont été désadossés : l'un en raison de l'absence de référentiel thermique sur le territoire ultramarin où il était situé, empêchant ainsi le calcul de niveau d'émission de CO₂ ; l'autre pour la non-contractualisation d'une certification environnementale dans l'acte de vente en l'état futur d'achèvement.



Dans le suivi des projets

Une allocation équilibrée des fonds

L'allocation effectuée des fonds levés permet un équilibre entre financement et refinancement, entre actifs en projets et actifs en exploitation.

Synthèse de l'allocation des fonds levés à l'émission

(montants au 31/12/2017 exprimés en milliers d'euros)

Catégorie d'actifs	Nombre	Montants	Flux financiers				Stade de développement		Participation moyenne Caisse des Dépôts (5)
			Décaissés 2016 (1)	Flux de décaissements réels 2017 (2)	Décaissés 2017 (1')	À décaisser 2017 (2')	En projet (3)	En exploitation (4)	
Immobilier	15	347 238	219 207	67 888	287 095	60 143	204 308	142 930	59 %
Réhabilitation de sites	3	65 732	19 335	10 985	30 319	35 413	46 398	19 335	19 %
Infrastructures de production d'énergie verte	13	165 907	94 650	34 536	129 187	36 720	53 264	112 643	37 %
Total	31	578 877	333 192	113 409	446 602	132 276	303 970	274 908	38 %

(1) Montant des flux financiers versés au 31/12/2016.

(2) Montant des flux financiers versés du 01/01/2017 au 31/12/2017.

(1') Montant des flux financiers versés au 31/12/2017.

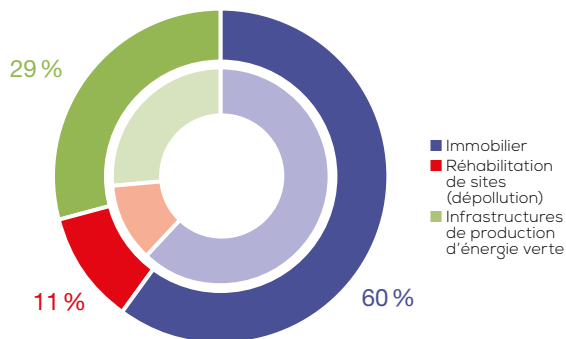
(2') Solde des flux financiers à verser à compter du 01/01/2018.

(3) Statut d'un actif n'ayant pas encore été livré ou n'étant pas encore entré en exploitation.

(4) Statut d'un actif livré et en exploitation.

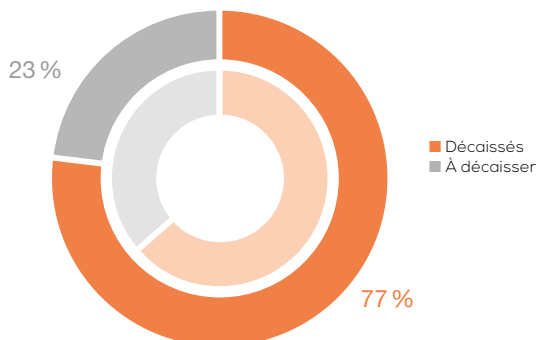
(5) Participation dans le capital total des sociétés.

ALLOCATION PAR TYPE D'ACTIFS AU 31/12/2017 (PAR RAPPORT À 2016)

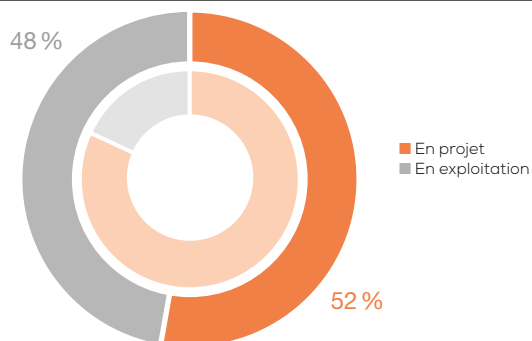


- ▶ Le montant total des actifs adossés ou à adosser à l'obligation verte s'élève à plus de 580 M€, soit un niveau offrant une surcouverture supérieure à 11 %, suffisante pour faire face aux aléas éventuels susceptibles d'affecter les actifs éligibles (report, décalage de versement, etc.) ;
- ▶ Le montant total des flux financiers adossés au 31/12/2017 correspondant au financement des actifs éligibles s'élève à 447 M€ ;
- ▶ Un montant de 53 M€, solde non-adosé des fonds levés par l'obligation verte, a été placé en trésorerie, conformément aux règles de gestion définies au sein du document-cadre (cf. « Gestion des fonds levés » p.21).

ALLOCATION PAR STATUT D'ENCAISSEMENT AU 31/12/2017 (PAR RAPPORT À 2016)



ALLOCATION PAR STADE DE DÉVELOPPEMENT AU 31/12/2017 (PAR RAPPORT À 2016)



Gestion des fonds levés

Le procès-verbal émis lors du comité Obligation verte permet l'édition des pièces comptables et financières nécessaires à la certification de bonne allocation des flux par un commissaire aux comptes. Deux sections comptables dédiées au passif, pour l'émission elle-même, et à l'actif, pour la gestion en trésorerie de la ressource non encore affectée, ont été créées.

Les montants levés et non encore affectés sont gérés par les équipes de la gestion de trésorerie de la Caisse des Dépôts. Cette liquidité est placée dans un délai maximum de 10 jours ouvrés à compter de la date de règlement de l'émission et réajustée lors de la production du procès-verbal du comité Obligation verte annuel.

Les supports de placement des actifs considérés seront libellés en euros, d'une maturité inférieure à un an, à taux variable contre Eonia ou Euribor et notés à minima A1/P1. Des titres négociables à court terme (Neu CP) ou *European Commercial Paper* (ECP) d'émetteurs de types supranationaux, souverains ou agences (SSA), ou encore bancaires, sont privilégiés.





Mesurer l'évolution des projets et leurs impacts




Le Groupe a fait le choix de proposer aux investisseurs des projets diversifiés à performance environnementale élevée, allant de projets de grande ampleur à forte visibilité nationale et internationale, à des projets locaux déterminants pour les territoires.

La Caisse des Dépôts a initié, avec ses partenaires, un travail de contractualisation des objectifs de performance environnementale des actifs et de mesure de cette performance. L'émission obligataire verte s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des processus de suivi des impacts des actifs et de reporting sur ces impacts.

Pour ce premier rapport annuel, les données d'impact ont été calculées selon la part de la Caisse des Dépôts dans le capital social des sociétés de projet ou des fonds¹¹. Cela permet d'être plus précis sur la réalité des impacts qu'a générée l'obligation sur ses territoires d'intervention.

Cartographie des projets

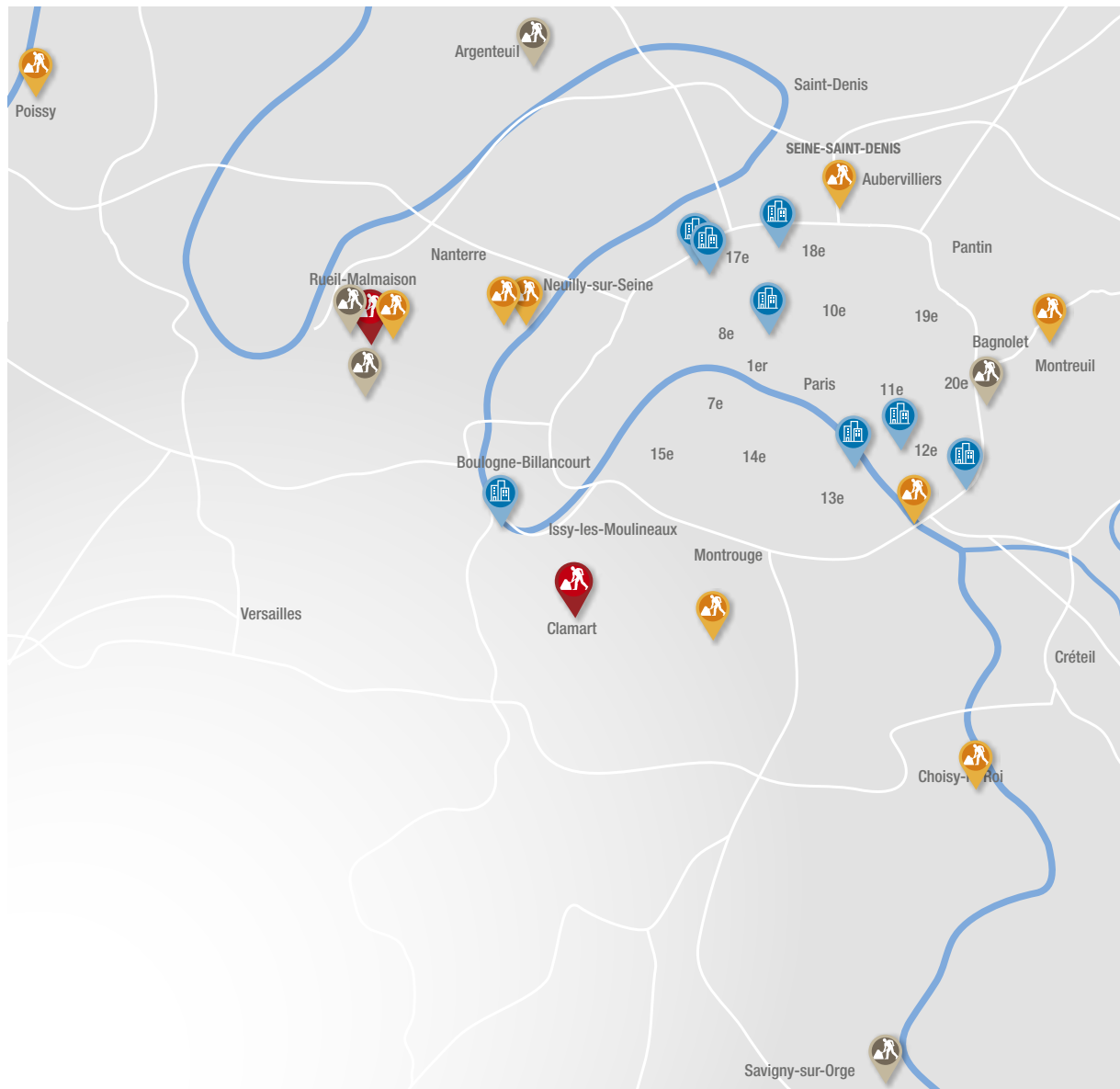
Energies renouvelables

-  Biomasse et géothermie
-  Solaire
-  Éolienne

Dépollution

-  En négociation
-  Acquis
-  Dépollué

Immobilier



¹¹ Contrairement aux données au 31/12/2016 publiées dans le rapport à l'émission, correspondant à l'impact total des opérations financées par la Caisse des Dépôts (sans prise en compte de la différence de participation entre les différents investisseurs).



Outre les interventions dans les territoires français, l'obligation verte permet aussi de développer des projets à l'international, avec des sites de dépollution en Belgique et dans le sud de l'Espagne.

Infrastructures de production d'énergie verte

Produire de façon durable une énergie propre est déterminant pour la transition énergétique. Avec le financement, en 2017, de 13 projets de production d'énergie verte (électricité et/ou chaleur) à partir de sources renouvelables, la Caisse des Dépôts participe à la création et la pérennisation d'infrastructures contribuant à la réduction des

émissions de GES dans l'atmosphère. L'obligation verte permet ainsi de financer la construction, l'exploitation ou l'expansion de parcs éoliens, de centrales d'énergie géothermiques et de biomasse, ou encore d'installations photovoltaïques.

Reporting par catégorie d'actifs sur les impacts réels observés en 2017 uniquement

Données arrêtées au 31/12/2017 correspondant à l'impact calculé au prorata de la participation de la Caisse des Dépôts dans l'actif

Catégorie d'actifs	Capacité installée		Production d'énergie		Émissions de GES évitées (tCO ₂ eq)	Foyers alimentés en électricité verte (nombre)	Emplois directs soutenus (ETP)		
	Électricité (MWe)	Chaleur (MWth)	Électricité (MWe)	Chaleur (MWth)			Lors de la construction	Lors de la production	Total
Infrastructures*	111	-	174 208	-	12 891	36 776	891	21	912
Sociétés industrielles**	12	14	92 964	73 402	40 644	19 654	263	24	287
Total	123	14	267 172	73 402	53 535	56 430	1 154	45	1 199

*Actifs de production d'électricité à partir d'énergie solaire (thermique ou photovoltaïque) et éolienne.

**Actifs de production d'électricité et de chaleur à partir de biomasse et d'énergie géothermique.

Reporting par stade de développement sur les impacts réels observés en 2017 et les impacts projetés :

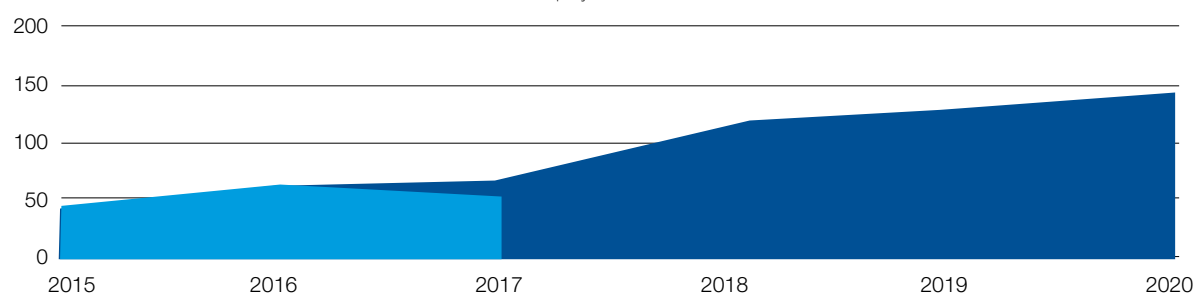
Données arrêtées au 31/12/2017 correspondant à l'impact calculé au prorata de la participation de la Caisse des Dépôts dans l'actif

Stade de développement	Capacité installée (MW)	Production d'énergie et de chaleur (MWh)	Émissions de GES évitées (tCO ₂ eq)	Foyers alimentés en électricité verte (nombre)	Emplois directs soutenus (ETP)		
					Lors de la construction	Lors de la production	Total
En exploitation	138	340 575	53 536	56 430	767	45	812
En construction***	56	91 136	27 903	10 865	387	-	387
Total	194	431 711	81 439	67 295	1 154	45	1 199

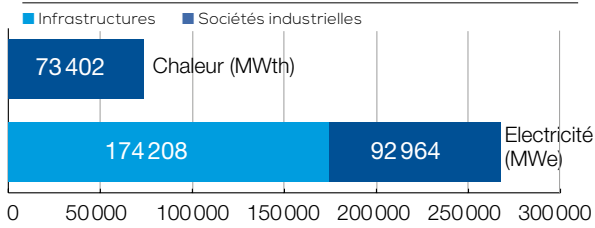
***Impacts projetés à la mise en exploitation (hormis pour l'indicateur relatif aux emplois directs soutenus qui tient compte des impacts réels observés en 2016 des actifs en cours de construction).

ÉMISSIONS DE GES ÉVITÉES CUMULÉES (MILLIERS DE TCO₂EQ)

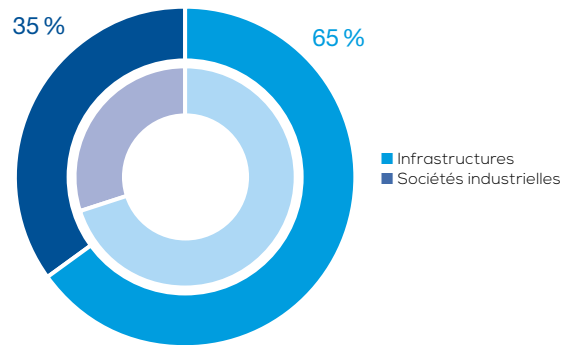
■ Emissions de GES évitées (réalisées) ■ Emissions de GES évitées (projetées)



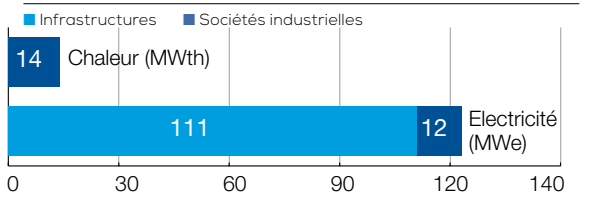
PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE PAR CATÉGORIE D'ACTIFS



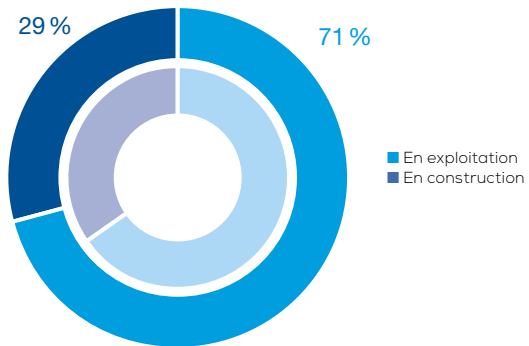
FOYERS ALIMENTÉS EN ÉLECTRICITÉ VERTE PAR CATÉGORIE D'ACTIFS (PAR RAPPORT À 2016)



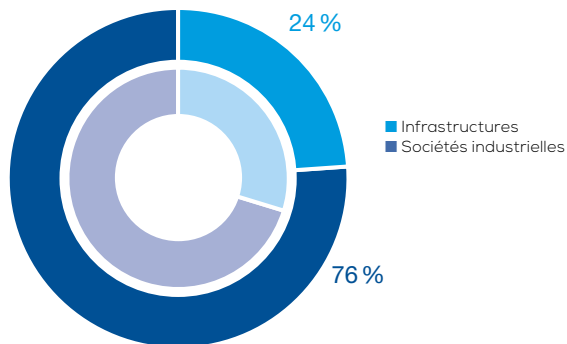
CAPACITÉS INSTALLÉES PAR CATÉGORIE D'ACTIFS



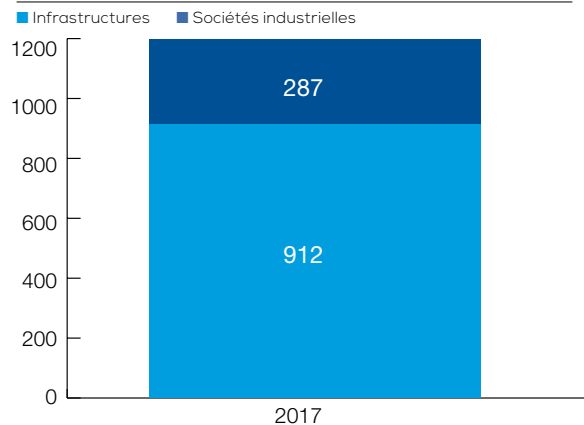
CAPACITÉS INSTALLÉES PAR STADE DE DÉVELOPPEMENT (MW) (PAR RAPPORT À 2016)



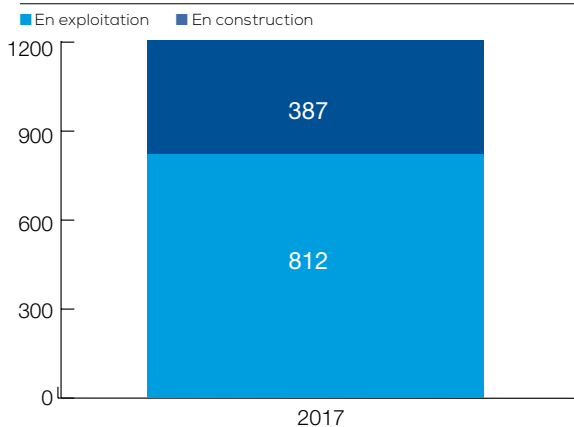
ÉMISSIONS DE GES ÉVITÉES PAR CATÉGORIE D'ACTIFS (TCO₂EQ) (PAR RAPPORT À 2016)



EMPLOIS DIRECTS SOUTENUS PAR CATÉGORIE D'ACTIFS



EMPLOIS DIRECTS SOUTENUS PAR STADE DE DÉVELOPPEMENT



Focus sur deux projets emblématiques

Parc éolien de Sainte-Rose en Guadeloupe (97)



Avec une puissance de 16 MWe, le parc éolien de Sainte-Rose en Guadeloupe est le premier parc éolien « multi-mégawatt » des Antilles françaises. Il est situé sur les sites de Bellevue et de l'Espérance en Basse-Terre. Ce parc innovant est conçu pour résister à des vents cycloniques et garantir l'équilibre entre production et consommation d'électricité, grâce à un système de gestion de l'énergie, capable de prédire le vent 24h à l'avance. Il constitue ainsi un jalon important dans la mise en œuvre de la transition énergétique guadeloupéenne. À compter de sa mise en service programmée fin 2018, ce parc éolien augmentera de 10% la production électrique issue des énergies renouvelables en Guadeloupe, permettant ainsi de diminuer la dépendance énergétique de l'île aux énergies fossiles.

La Caisse des Dépôts est actionnaire de Sainte-Rose Energies, société constructrice et exploitante à hauteur de 30 %.

CHIFFRES CLÉS :

8 éoliennes de 2MWe

25,8 GWh de production électrique
par an environ*, soit l'équivalent de la consommation électrique de **6 000** foyers

20 000 tonnes de CO₂
annuelles évitées*

89 emplois
soutenus lors de la construction

*Données estimées

Centrale Cogénération Biomasse Novillars (25)



D'une puissance de 20 MW électriques, la centrale Cogénération Biomasse Novillars (CBN) produira à la fois de l'électricité verte, injectée sur le réseau haute tension, et de la vapeur verte qui alimentera la papeterie voisine Gemdoub. Sa mise en service est programmée pour début 2019.

Projet acteur de la transition énergétique et conçu dans une logique de synergies industrielles, CBN se caractérise par son intégration parfaite dans le tissu économique franc-comtois grâce à la valorisation des ressources naturelles locales et à la dynamisation de la filière bois régionale.

La Caisse des Dépôts détient 21,1% de la SAS¹² CBN.

CHIFFRES CLÉS :

20MWe

de capacité installée

63 MWth

de puissance thermique

153 GWh/an d'électricité verte,

soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ **33 000** foyers*

215 000 tonnes

annuelles de vapeur verte

100 000 tonnes de CO₂





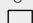


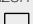
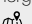






équivalent* qui ne seraient plus rejetées chaque année par la papeterie Gemdoub

246 emplois

soutenus lors de la construction

¹² Société par actions simplifiée
*Données estimées






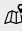


Liste complète des projets d'infrastructure de production d'énergie verte

Typologie	Opération ¹³	Performance cible	Participation de la Caisse des Dépôts au 31/12/2017 ¹⁴	Avancement au 31/12/2017
Eolien (production d'électricité)	Parcs éoliens Ostwind France* 6 projets éoliens identifiés en partenariat avec la société OSTWIND International, développeur éolien 	36,6 MWe, initialement 12,6 MWe	49,90 %	- 2 parcs en exploitation - 2 parcs en construction (livraison courant 2018), soit un de plus qu'en 2016 - 2 parcs en développement, soit un de moins qu'en 2016
	Parcs éoliens Aalto Power France* Développement de 9 projets éoliens 	99,1 MWe	49,90 %	En exploitation
	Parc éolien de Sainte-Rose Guadeloupe (97) Développement et réalisation d'un parc éolien composé de 8 éoliennes, le plus grand projet d'énergie renouvelable du département  	16 MWe	30 %	En construction (livraison 2018)
	Tramuntana (France)* Investissement dans 5 parcs éoliens développés par La Compagnie du Vent 	107 MWe	49,90 %	- 3 parcs en exploitation - 2 parcs éoliens terrestres en exploitation depuis juillet et octobre 2016 (date d'entrée de la CDC au capital de la société détenant ces deux actifs : 24/11/2017), soit 2 de plus qu'en 2016
Solaire thermodynamique (production d'électricité)	Centrale solaire thermodynamique eLLO Llo (66) Développement et construction d'une centrale de production d'électricité à partir d'énergie solaire thermodynamique située dans la commune de Llo dans les Pyrénées orientales  	9,0 MWe	49,03 %	En construction (livraison 2018)
Solaire photovoltaïque (production d'électricité)	Centrale solaire de Garein (40) Horizon Energies  	11,9 MWe	39 %	
	Fonroche Serres Photovoltaïques (FICE) Roquefort (47) 8 actifs de serres solaires agricoles en Gironde  	21,4 MWe	49 %	En exploitation
	Fonroche Investissements AO (FIAO) Roquefort (47) 6 actifs de serres solaires agricoles en Gironde  	7,48 MWe	49 %	
Biomasse (production de chaleur)	Centrale de cogénération biomasse de Novillars (25) Développement, construction, financement et exploitation d'une usine de cogénération biomasse implantée sur le site industriel de la cartonnerie GemDoubs  	20 MWe et 63 MWth	21,14 % (22,86% en 2016)	En construction (livraison 2018)

¹³ Les liens de géolocalisation fournis redirigent vers un site tiers. La Caisse des Dépôts décline toute responsabilité à l'égard du recueil éventuel de données opéré par ces tiers ainsi qu'à l'égard des contenus y afférents qui sont sous la responsabilité de ces derniers.

¹⁴ Dans les sociétés portant les actifs.

*Les liens de géolocalisation pour les différents sites de ces actifs sont listés en Annexe 2

Typologie	Opération ¹³	Performance cible	Participation de la Caisse des Dépôts au 31/12/2017 ¹⁴	Avancement au 31/12/2017
Biomasse (production d'électricité)	Centrale biomasse Sylvania- Brignoles (83) Inova Var Biomasse Investissement pour la construction d'une centrale biomasse à Brignoles dans le Var  	21,5 Mwe	35 %	
	Centrale de cogénération biomasse Biomass Energy Solutions VSG Vielle-Saint-Girons (40) Substitution à 100% d'une chaudière au gaz naturel par une centrale de cogénération biomasse-bois et turbine à condensation à Vielle-Saint-Girons dans les Landes  	12,8 Mwe 51,7 MWth	12 %	En exploitation
Biomasse (production de chaleur et d'électricité)	Centrale Cogénération Biomasse d'Estrées Mons (80) Substitution à 100% d'une chaufferie à gaz naturel installée sur le site industriel de la Conserverie Bonduelle d'Estrées-Mons (Somme) par une installation de biomasse-bois  	13 Mwe 12,5 MWth	25 %	
Géothermie (production de chaleur)	Centrale géothermique ECOGI - Beinheim (67) Exploitation de chaleur d'origine géothermique profonde pour l'industrie (société Roquette Frères à Beinheim dans le Bas-Rhin)  	24,0 MWth	20 %	

¹³ Les liens de géolocalisation fournis redirigent vers un site tiers. La Caisse des Dépôts décline toute responsabilité à l'égard du recueil éventuel de données opéré par ces tiers ainsi qu'à l'égard des contenus y afférents qui sont sous la responsabilité de ces derniers.

¹⁴ Dans les sociétés portant les actifs.

*Les liens de géolocalisation pour les différents sites de ces actifs sont listés en Annexe 2

Note méthodologique : Infrastructures de production d'énergie verte

Indicateur	Méthodologie de calcul	Sources externes
<p>Tonnes d'émissions de GES évitées</p>	<p>Cet indicateur vise à calculer les émissions de GES évitées grâce à l'actif par rapport aux émissions moyennes sur le territoire (à l'échelle locale, nationale ou régionale).</p> <p>La méthodologie de calcul dépend de deux facteurs : du stade de développement de l'actif (construction ou exploitation) et du type d'énergie produite (électricité, chaleur ou cogénération).</p> <p>Stade de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction : les émissions de GES évitées sont théoriques et calculées à partir des estimations de production fournies par le rapport technique du projet ; - Exploitation : les émissions de GES évitées sont calculées à partir des chiffres de production réelle de l'actif sur l'année civile. <p>Type d'énergie produite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Electricité : les émissions de GES évitées sont calculées à partir des ratios moyens d'émission directe par MWh consommé fournis (par RTE si l'installation est en France métropolitaine ou par l'Observatoire Régional de l'Energie et du Climat - OREC si l'installation est en Guadeloupe ou Guyane, OREGES en Corse, Omega en Martinique, et OER en Réunion) ; - Chaleur* : les émissions de GES évitées par MWh sont calculées à partir du facteur d'émission des groupes gaziers tel qu'établi par RTE ; - Cogénération (production mixte) : les émissions de GES évitées sont calculées au prorata des deux méthodes précédentes ; les émissions de GES évitées de l'actif sont donc égales à : production de l'actif (en MWh réels ou théoriques) x émissions moyennes (en tCO₂e par MWh électrique, MWh thermique ou par une combinaison des deux). 	<p>Electricité :</p> <p>RTE : www.rte-france.com/fr/eco2mix/chiffres-cles</p> <p>OREC : Les Chiffres Clés de l'Energie 2014-2015 dans les Outre-Mer et en Corse (2016)</p> <p>OREC : Chiffres clefs de l'énergie 2016</p> <p>AIE : World Energy Outlook 2015</p> <p>OREGES : Energie air-climat (2017)</p> <p>OMEGA : Bilan énergétique Martinique 2016</p> <p>OER : Bilan énergétique Ile de La Réunion 2016 (2017)</p> <p>Chaleur :</p> <p>- RTE : www.rte-france.com/fr/eco2mix/eco2mix-co2#</p>
<p>Nombre d'emplois directs soutenus</p>	<p>Cet indicateur entend estimer le nombre d'emplois directs soutenus en France (métropolitaine et DROM) par l'activité économique qui découle de l'actif, pour la fabrication des équipements, la construction des infrastructures ainsi que la production d'énergie et sa distribution.</p> <p>La méthodologie de calcul dépend du stade de développement de l'actif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction : les emplois directs soutenus dans le cadre de la fabrication des équipements et de la construction sont calculés à partir de la capacité installée telle que définie dans le rapport technique du projet et du ratio ETP/MW installé publié par l'ADEME pour chaque technologie ; - Exploitation : les emplois directs soutenus dans le cadre de la production et de la distribution de l'énergie sont calculés à partir de la production réelle de l'actif sur l'année civile et du ratio ETP/MWh produit publié par l'ADEME pour chaque technologie. 	<p>ADEME : Marchés et Emplois liés à l'Efficacité Énergétique et aux énergies renouvelables (juillet 2017)</p>
<p>Nombre de foyers alimentés en électricité verte</p>	<p>Cet indicateur vise à estimer le nombre de foyers dont la consommation en électricité est théoriquement couverte par la production en électricité renouvelable du portefeuille d'actifs.</p> <p>La méthodologie de calcul** dépend du stade de développement de l'actif (construction ou exploitation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction : le nombre de foyers est calculé à partir des estimations de production fournies par le rapport technique du projet et de la consommation moyenne d'un ménage en France telle que définie par la Commission de régulation de l'énergie (CRE - France métropolitaine), ou le Ministère de la Transition écologique et solidaire, RTE et l'INSEE (DROM hors Mayotte) pour la Corse et les DROM ; - Exploitation : le nombre de foyers est calculé à partir des chiffres de production réelle de l'actif sur l'année civile, telle que reportée par l'exploitant. 	<p>CRE : Observatoire des marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel (T4 2016)</p> <p>MTEs : Bilan énergétique de la France pour 2016</p> <p>INSEE : Recensement de la population 2014</p> <p>RTE : https://opendata.reseaux-energies.fr/explore/?sort=modified</p>

* La méthodologie considère que les infrastructures de chaleur viennent en remplacement de chauffages fossiles et non de chauffages électriques.

** La méthodologie ne tient pas compte de la production de chaleur dans la mesure où celle-ci est le plus souvent autoconsommée et non vendue.

Immobilier

Dans le secteur immobilier, l'émission de l'obligation verte permet de financer des constructions neuves et des opérations de réhabilitation de bâtiments ciblant de meilleures performances énergétiques et environnementales. Le but est d'améliorer la qualité environnementale des investissements en visant des niveaux avancés de labellisation et de certification bâtementaires, en utilisant des structures et des matériaux innovants pour les constructions, ou encore en optimisant l'utilisation de

l'énergie. L'application de telles exigences contribue à la démarche d'investissement durable de la Caisse des Dépôts, qui ambitionne de réduire les émissions de GES et d'accélérer la transition énergétique et écologique dans ce secteur.

Données arrêtées au 31/12/2017 correspondant à l'impact calculé au prorata de la participation de la Caisse des Dépôts dans l'actif

Type d'opérations	Consommation d'énergie par m ² théorique*	émissions de CO ₂ évitées*	économies d'énergie*	Emplois directs et indirects soutenus par les travaux de construction et de réhabilitation
	(kWhep/m ² /an)	(tCO ₂ eq)	(kWhep/an)	(nombre)
	Moyenne par opération	Total	Total	Total
Constructions neuves	44,7	651	2 846 478	1 073
Réhabilitation	46,1	165	1 966 776	204
Tous types confondus	44,9	816	4 813 524	1 277

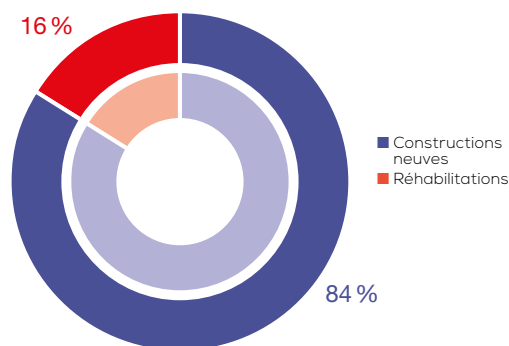
* Les actifs étant encore en phase de construction ou de réhabilitation au 31/12/2017, les données publiées correspondent à une estimation de leur performance énergétique et de leurs impacts attendus en phase d'exploitation sur une base annuelle.

816 tCO₂
d'émissions évitées
EN 2017

> 4 800 000 kWhep
économisés EN 2017

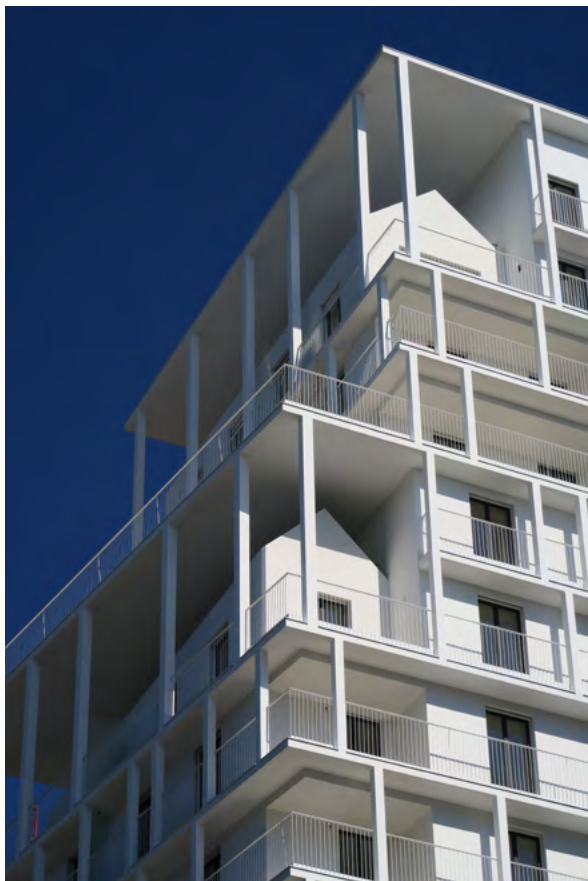
45,2 kWhep
consommation d'énergie moyenne théoriques PARM²

EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS SOUTENUS PAR TYPE D'OPÉRATIONS (PAR RAPPORT À 2016)



Focus sur deux projets emblématiques

Immeuble Emergence (75)



Emergence est un immeuble de logements de 3 100 m² situé au sein de l'écoquartier Paris-Batignolles, dans le 17^e arrondissement de Paris. Ce projet a pour objectif de tenir durablement les promesses de l'écoquartier : « faibles émissions de CO₂, sobriété des bâtiments, optimisation de la production d'énergie renouvelable et confort des usagers ».

Les installations de branchements électriques de recharge de véhicules dans les parkings, et d'une application innovante présentant la consommation électrique et calorimétrique (chauffage et eau chaude) quotidienne des locataires, seront mises en place à la livraison.

Le bâtiment, signé par les architectes Manuel Mateus et Vincent Parreira, est basé sur le concept architectural « d'archétype » permettant d'accueillir des maisons en étage, ouvertes sur des terrasses.

CHIFFRES CLÉS :

48 logements

disposant tous d'espaces extérieurs

3 114 m²

de surface habitable

1 055 m²

de surface extérieure

38

places de parkings

CERTIFICATIONS ET LABELS ENVIRONNEMENTAUX OBTENUS :

Certification

Habitat & Environnement Profil A

option Performance

RT2012 / Consommations conventionnelles

inférieures de 25 % à la RT 2012 (51 kWhép/m²/an)

Label BiodiverCity

EHPAD intercommunal de Vernouillet (78)



Le projet de l'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) intercommunal de Vernouillet consiste en une extension de l'établissement, avec une capacité d'hébergement permanent qui passera de 69 à 95 lits, et la création d'un Pôle d'Accueil et de Soins Adaptés (PASA) sur environ 5 000 m². Réalisé sur le site du Château de Vernouillet, le projet vise à regrouper les EHPAD de Triel et de Vernouillet, comparables en termes de nombre de lits et d'obsolescence. A terme, la délimitation foncière du futur EHPAD sera indépendante du reste du site, et le château n'aura plus aucune fonction médico-sociale.

En qualité de maître d'ouvrage, la Caisse des Dépôts via une SCI¹⁵ détenue à 100 %, a imposé des contraintes thermiques et environnementales ambitieuses.

CHIFFRES CLÉS :

95 lits

100 % habilités à l'aide sociale

5 000 m²

de surface dédiée à la création d'un pôle d'accueil et de soins adaptés



















CERTIFICATIONS ET LABELS ENVIRONNEMENTAUX OBTENUS :

NF Habitat HQE Excellent 8 étoiles

Effinergie +

¹⁵ Société civile immobilière







Liste complète des projets immobiliers

Typologie	Opération ¹⁶	Performance cible	Participation de la Caisse des Dépôts au 31/12/2017 ¹⁷	Avancement au 31/12/2017
Tertiaire (construction neuve)	Tour La Marseillaise EUROMEDITERRANEE Marseille (13) Tour de bureaux conçue par Jean Nouvel (IGH 135 m - 38 000 m ² SUBL) - Acquisition en VEFA  	HQE niveau Excellent LEED Gold	33%	En construction (livraison 2018)
	Enjoy Paris (75) Immeuble de bureaux de 16 971 m ² SU environ situé dans la ZAC des Batignolles (Paris 17 ^e)  	BEPOS Efficacité 2013 HQE Bâtiments tertiaires niveau Exceptionnel Bureaux (référentiel 2015) BREEAM International New Construction niveau Very Good (référentiel 2013) BiodiverCity (meilleurs efforts) Label Biosourcé - Label BBKA	50%	En construction (Livraison prévue 4e trimestre 2018)
	Austerlitz Paris (75) Immeuble de bureaux de 15 007 m ² SU situé à proximité de la gare d'Austerlitz (Paris 13 ^e)  	Effinergie +* HQE Bâtiments tertiaires niveau Exceptionnel (référentiel 2013)* BREEAM International New Construction niveau Excellent (référentiel 2013)* BiodiverCity *	100%	Livré en juillet 2017
	Etincelle Le Bourget du Lac (73) Ensemble immobilier de 11 900m ² de SDP situé dans le Technopôle Savoie Technolac, pris à bail par EDF  	BREEAM niveau Very Good (Option Excellent) HQE (bâtiment tertiaire neuf)	35%	En construction (livraison 2018)
Tertiaire (réhabilitation lourde)	Châteaudun Paris (75) Immeuble de bureaux de 10 843 m ² SU situé rue de Châteaudun (Paris 9 ^e)  	BREEAM Major Refurbishment niveau Very Good HQE Rénovation niveau Exceptionnel BBC Efficacité Rénovation 2009 BiodiverCity	50%	Réhabilitation en cours (Livraison prévue 1 ^{er} trimestre 2019)
Sanitaire et social (construction neuve)	Résidence Sophia - Nîmes (30) Construction d'une résidence services seniors de 100 logements, exploitée par DOMITYS (groupe NEXITY)  	Habitat et Environnement (H&E) par Cerqual	49%	Livré en 2017
	EHPAD Les Terrasses du Rhône Chasse sur Rhône (38) Constitution d'une SCI afin d'acquérir en VEFA ou CPI les murs d'un EHPAD de 80 lits donné à bail au Centre Hospitalier de Vienne  	Habitat et Environnement (H&E) par Cerqual	49% (50% en 2016)	En construction (livraison 2018)
	EHPAD La Résidence Vernouillet (78) Projet de démolition et de reconstruction d'un EHPAD intercommunal de 95 lits sur le site du Château de Vernouillet  	HQE niveau Excellent Effinergie +	100%	En construction (livraison 2020)
	Résidence Blanche de Castille Trélazé (49) Résidence services seniors  	Habitat Neuf - Mention « Habitat Respectueux de l'Environnement » Effinergie +	49%	En construction (livraison 2018)

¹⁶ Les liens de géolocalisation fournis redirigent vers un site tiers. La Caisse des Dépôts décline toute responsabilité à l'égard du recueil éventuel de données opéré par ces tiers ainsi qu'à l'égard des contenus y afférents qui sont sous la responsabilité de ces derniers.

¹⁷ Dans les sociétés portant les actifs.

* Obtenus

Typologie	Opération ¹⁶	Performance cible	Participation de la Caisse des Dépôts au 31/12/2017 ¹⁷	Avancement au 31/12/2017
Sanitaire et social (construction neuve)	Résidence Domitys Terra Souleou La Valette-du-Var (83) Résidence services seniors 	Habitat et Environnement**	38%	En construction (livraison 2018)
	Résidence Domitys La Majolique Béziers (34) Résidence services seniors 	NF Habitat par Cerqual	49%	En construction (livraison 2019)
Tertiaire, commercial et hôtelier (construction neuve)	Complexe hôtelier Qualys-Hotel Paris (75) situé sur l'avenue de la Porte de Montmartre à Paris, composé de bureaux et commerces sur une surface de plancher (SDP) de 7 025m ² 	HQE niveau Très Bon** Ecolabel Européen en exploitation	35%	
Logements (construction neuve)	Emergence Paris (75) Immeuble de 48 logements d'une surface habitable de 3 114 m ² situé dans la ZAC des Batignolles (Paris 17e) 	Habitat et Environnement (H&E) Profil A Option Performance BiodiverCity	100%	En construction (Livraison 2018)
Ensemble hôtelier (construction neuve)	Hôtel Porte Dorée Paris (75) Hôtel de 255 chambres situé à la Porte Dorée (Paris 12 ^e) 	BREEAM Bespoke International niveau Very Good (référentiel 2013)	50%	
Logements (réhabilitation lourde)	Caserne de Reuilly Paris (75) Immeuble de 133 logements d'une surface habitable de 7 910 m ² situé dans le bâtiment central de l'ancienne caserne de Reuilly (Paris 12 ^e) faisant l'objet d'une restructuration lourde 	Respect du Plan Climat Paris (consommation énergétique < 80 kWh/m ² /an en énergie primaire, initialement 104 kWh ep/m ² /an) Habitat & Environnement (H&E) option Effinergie et Rénovation	100%	Réhabilitation en cours (Livraison prévue fin 2 ^e trimestre 2020)

¹⁶ Les liens de géolocalisation fournis redirigent vers un site tiers. La Caisse des Dépôts décline toute responsabilité à l'égard du recueil éventuel de données opéré par ces tiers ainsi qu'à l'égard des contenus y afférents qui sont sous la responsabilité de ces derniers.

¹⁷ Dans les sociétés portant les actifs.

* Obtenus

** La faisabilité de la contractualisation des cibles de performance de cet actif est en cours de vérification ; ces cibles sont susceptibles d'évoluer. L'adossément sera réexaminé lors du comité Green Bond de 2018.

Indicateur	Méthodologie de calcul	Sources
<p>Consommation annuelle d'énergie primaire théorique du bâtiment par m² par an</p>	<p>Il s'agit de la consommation d'énergie cible du bâtiment une fois celui-ci livré.</p>	
<p>Economie annuelle d'énergie primaire réalisée</p>	<p>Cet indicateur ne s'applique qu'aux actifs en réhabilitation ou en reconstruction. Il s'agit de la différence entre la consommation annuelle d'énergie primaire théorique du bâtiment par m² après rénovation et la valeur de référence multipliée par la surface réglementaire¹⁸ du bâtiment avant rénovation.</p> <p>Consommation annuelle d'énergie primaire par m² de référence : En fonction de la disponibilité des données, les consommations énergétiques de référence prises en compte sont (classées par ordre de priorité) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la consommation d'énergie primaire avant rénovation ; 2. la donnée issue de la réglementation thermique globale au moment de la construction ; 3. dans le cas de bâtiments pour lesquels la réglementation thermique n'a pas été déterminée de façon globale mais par éléments, la valeur de référence la plus élevée dans les certifications énergétiques spécifiques à la rénovation disponibles. 	
<p>Tonnes d'émissions de CO₂ évitées totales</p>	<p>Cet indicateur ne s'applique qu'aux nouvelles constructions. Il vise à estimer les émissions de CO₂ évitées grâce au portefeuille d'actifs.</p> <p>Il est calculé, pour chaque bâtiment, à partir de la différence entre les émissions annuelles de CO₂/m² associées à la consommation d'énergie de référence (en kg) et celles associées à la consommation d'énergie théorique du bâtiment (en kg), multipliée par la surface réglementaire du bâtiment et ramenée en tonnes.</p> <p>Emissions annuelles de CO₂/m² associées à la consommation d'énergie théorique du bâtiment (ECO2_t) : Cette information provient généralement du rapport de simulation thermique dynamique joint au permis de construire.</p> <p>Emissions annuelles de CO₂/m² associées à la consommation d'énergie de référence (ECO2_max) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il s'agit des émissions de CO₂ associées à la consommation d'énergie de référence (consommation d'énergie théorique maximale autorisée par la réglementation thermique française). Cette information est détaillée dans le rapport de simulation thermique dynamique joint au permis de construire. - En l'absence d'information, une méthodologie d'estimation est adoptée afin d'obtenir un ordre de grandeur. Le même gain en pourcentage de la valeur maximale autorisée par la réglementation pour la consommation d'énergie est appliqué aux émissions de CO₂. Ainsi, la valeur de référence pour les émissions de CO₂ est obtenue par la formule suivante : $ECO2_max = ECO2_t / (1 - X\%)$ où X représente le pourcentage de gain entre la consommation théorique du bâtiment et la consommation maximale autorisée. 	<p>Ces informations sont détaillées dans le rapport de simulation thermique dynamique joint au permis de construire</p>
<p>Nombre d'emplois directs et indirects soutenus par les travaux de construction et de réhabilitation</p>	<p>Cet indicateur vise à estimer le nombre d'emplois soutenus par les travaux de construction et de réhabilitation.</p> <p>La méthodologie du calcul est basée sur un ratio d'emploi/M€ investi dans le secteur de la construction, déterminé sur la base des données annuelles communiquées par Eurostat suivant le pays correspondant à la localisation de l'actif.</p> <p>Le ratio est appliqué au coût de construction du projet.</p>	<p>Eurostat : base NACE - Effectif par secteur par pays en 2015 - Chiffre d'affaires par secteur par pays en 2015 http://ec.europa.eu/eurostat</p>

¹⁸ La surface réglementaire telle qu'elle est entendue ici correspond à la surface utilisée dans le calcul de conformité de réglementation thermique (généralement désignée SHORN)

Dépollution et réhabilitation de sites

La Caisse des Dépôts a souhaité innover en proposant à ses investisseurs de financer, à travers des fonds dédiés, la réhabilitation de sites pollués – majoritairement d’anciens sites industriels en milieu urbain – en vue de leur réaménagement. Ces opérations sont réalisées à travers des fonds d’investissements (Annexe 1).

Ces fonds procèdent à l’acquisition de sites urbains pollués présentant un fort potentiel de redéveloppement, en vue de leur désamiantage, démolition et dépollution. Ils réhabilitent ensuite ces friches, et peuvent également participer à la réalisation de projets immobiliers à usage d’habitation ou d’activités diverses sur ces terrains.

Au-delà des enjeux de santé publique, ces opérations de décontamination des sols comportent également une

dimension environnementale importante, réduisant les surfaces polluées, souvent d’origine industrielle. La Caisse des Dépôts est en effet convaincue que de telles opérations permettent de redonner une nouvelle fonction à des surfaces jusqu’alors inutilisables, en les redéployant en parcelles constructibles, et d’éviter l’artificialisation de surfaces supplémentaires ou de minimiser la conversion de nouveaux espaces naturels liée à l’étalement urbain. En prenant la décision d’allouer une partie des fonds levés dans le cadre de l’émission obligatoire verte à ce type d’actif, la Caisse des Dépôts souhaite ainsi faire émerger un débat de place ainsi qu’une réflexion méthodologique autour de la contribution de ce type de financement à la TEE.

Données arrêtées au 31/12/2017 correspondant à l’impact calculé au prorata de la participation de la Caisse des Dépôts dans l’actif.

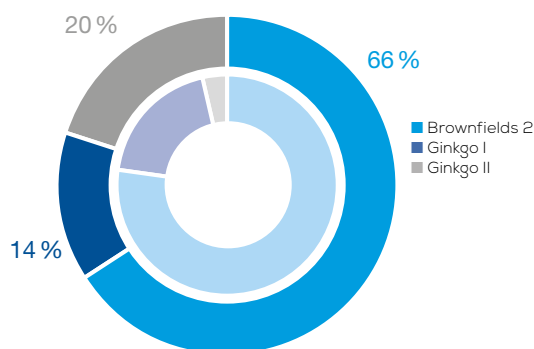
Statut d’acquisition	Fonds	Sites à dépolluer (nombre)	Surface de terrain à dépolluer (ha)	Nature de destination des surfaces constructibles après dépollution (%)		Emplois directs et indirects soutenus* (nombre)
				Habitation	Activités	
Sites acquis	Brownfields 2	11	21	49 %	51 %	793
	Ginkgo 1	7	5	81 %	19 %	635
	Ginkgo 2	7	7	63 %	37 %	696
Sites cédés après dépollution	Brownfields 2	4	2	44 %	56 %	352
Total		29	35	61 %	39 %	2 476
Sites en cours de négociation	Brownfields 2	10	2	-	-	-

* Les emplois directs en gestion de fonds ne sont comptabilisés qu’une seule fois par fonds car ils ne varient pas en fonction du nombre de sites ou de projets gérés, ni de leur durée.

En 2017, quatre sites ont été cédés par le fonds Brownfields 2 après leur dépollution :

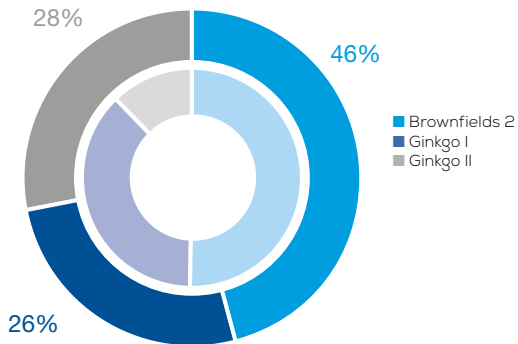
- ▶ À Sevran, le site d’une ancienne usine de composants ferroviaires a été cédé en décembre. La société de gestion du fonds Brownfields 2 reste redevable des travaux de gestion des terres excavées.
- ▶ À Chateaufort, la vente du terrain à la société SOCAFNA (une entreprise locale spécialisée dans la logistique des fruits et légumes frais) est intervenue fin mars 2017.
- ▶ À Clamart, la cession du terrain a eu lieu au cours du troisième trimestre 2017, après les travaux de démolition et de désamiantage. La société de gestion du fonds Brownfields 2 reste engagée à 10% dans l’opération de co-promotion.
- ▶ À Rueil Malmaison, la cession des titres par la société de gestion de fonds a eu lieu durant le quatrième trimestre 2017.

SURFACE À DÉPOLLUER PAR FONDS POUR LES SITES ACQUIS ET CÉDÉS¹⁹ (PAR RAPPORT À 2016)

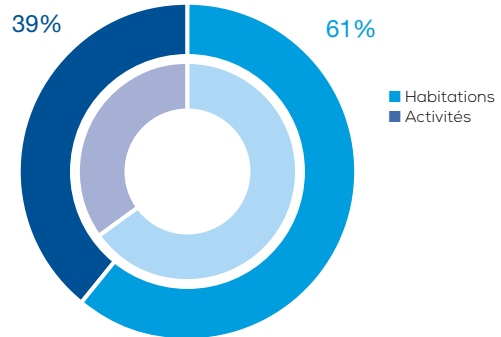


¹⁹ Les grandes différences de pourcentage s’expliquent par de nombreuses acquisitions de sites avec le fonds Ginkgo II en 2017

EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS SOUTENUS
PAR FONDS POUR LES SITES ACQUIS ET
CÉDÉS¹⁹ (PAR RAPPORT À 2016)



SURFACES CONSTRUCTIBLES APRÈS
DÉPOLLUTION PAR NATURE DE DESTINA-
TION POUR LES SITES ACQUIS ET CÉDÉS
(PAR RAPPORT À 2016)



Focus sur deux projets emblématiques

Ginkgo I : Lyon Gerland (69)

Le fonds Ginkgo I permet de financer la dépollution d'un ancien site industriel situé au cœur de Lyon, grâce au démantèlement d'anciens entrepôts de matières plastiques hautement inflammables, ainsi qu'aux travaux de désamiantage, d'assainissement et de décontamination des sols. Le recyclage et la réutilisation du sable, du gravier et des débris issus des travaux de démolition et d'excavation constituent une priorité.

Au cours de l'année 2017, une analyse du site réalisée afin d'identifier des options de recyclage les plus adaptées, a permis d'établir que 88% des matériaux sont qualifiés pour être recyclés.

Le site, qui présentait initialement une contamination étendue, va être réaménagé en un projet de développe-

ment mixte, comprenant l'usage d'activités diverses et d'habitations, avec une proportion de logements sociaux.

CHIFFRES CLÉS :

4,5 ha de terrain

67 000 m² de surface constructible

10 000 m² destinés à un usage commercial et industriel léger

15 000 m² dédiés à la construction d'immeubles de bureaux

42 000 m² destinés à un usage résidentiel, dont **17 000 m²** de logements sociaux



¹⁹ Les grandes différences de pourcentage s'expliquent par de nombreuses acquisitions de sites avec le fonds Ginkgo II en 2017

Ginkgo II : Saint Denis – Proudhon (93)

Ginkgo II a acquis en 2016, 40 % du capital de la société de projet SARL Proudhon qui est propriétaire d'1,2 hectare situé sur la commune de Saint-Denis, à proximité immédiate de Paris.

Le site comprend pour le moment des bâtiments qui seront démolis afin de laisser place au projet immobilier. Il est envisagé un développement mixte regroupant bureaux, logements libres et logements sociaux.

D'un point de vue environnemental, le site présente les caractéristiques typiques des remblais anthropiques parisiens, et notamment la présence de métaux lourds. Compte tenu de la densité du projet, il est attendu que les sous-sols nécessitent une prise en charge sur la quasi-totalité du site. Les « hot spots », terme qui désigne des zones touchées par une pollution en hydrocarbures, devront être également dépollués.

CHIFFRES CLÉS :




1,2 ha de terrain

12 000 m² de bâtiments à démolir

30 000 m² de surface constructible



Liste des fonds de dépollution et de réhabilitation de sites

Typologie	Opération*	Performance cible	Participation de la Caisse des Dépôts au 31/12/2017 ²⁰	Avancement au 31/12/2017
Tout type de sites	Fonds d'investissement « dépollueur - aménageur » Brownfields 2 	Favoriser le développement urbain durable et la protection de l'environnement : maîtrise de la croissance de l'urbanisation, lutte contre l'étalement urbain, réduction des gaz à effet de serre et réduction de l'empreinte physique sur des espaces naturels privilégiant la dépollution et le réaménagement des sites existants (brownfields).	18,3 %	Les fonds peuvent être appelés en fonction de la réalisation de nouveaux projets pendant la durée de vie du fonds.
	Fonds d'investissement « dépollueur - aménageur » Ginkgo I 		19 % (19,3 % en 2016)	
	Fonds d'investissement « dépollueur - aménageur » Ginkgo II (sister fund de Ginkgo I) 		18,75 % (25 % en 2016)	

* Les descriptions complètes des fonds de dépollution sont présentées en Annexe 1

Note méthodologique : Dépollution et réhabi-

Indicateur	Méthodologie de calcul	Sources
Nombre de sites dépollués par fonds	Cet indicateur présente le nombre de projets (un projet étant constitué par un site à dépolluer) réparti par fonds (Brownfields 2, Ginkgo I, Ginkgo II) dans lequel la Caisse des Dépôts a investi et dont l'acquisition est effective ou en cours de négociation.	Chaque projet est détaillé dans le reporting semestriel remis par les fonds.
Surface de terrain à dépolluer par fonds	Cet indicateur présente la somme des surfaces de terrain acheté par le fonds et faisant l'objet de la dépollution associée aux projets. La donnée est exprimée en m ² puis calculée en hectares (ha).	La donnée est reportée par les fonds dans les tableaux de bords semestriels.
Nature de destination des sites dépollués	Cet indicateur correspond à la répartition des surfaces à développer par nature de destination pour chaque fonds. Les sols dépollués donnent lieu à des surfaces constructibles. Deux natures principales de destination de ces surfaces sont retenues : - Habitation : projets immobiliers à caractère résidentiel de longue durée où l'exposition au risque de pollution est de fait plus sensible (habitation/résidentiel « classique », résidences étudiantes, résidences pour personnes âgées, logements sociaux) ; - Activités : projets immobiliers dont le risque d'exposition est moindre, regroupant des activités commerciales, industrielles et de bureaux (commerces, sites industriels et logistiques, bureaux, structures d'accueil touristiques, etc.) Il est à noter que le fonds ne détient pas systématiquement 100% de la partie construction du projet.	Chaque projet est détaillé dans le reporting semestriel remis par les fonds.
Nombre d'emplois directs et indirects soutenus	Les emplois induits par les investissements dans les fonds de dépollution correspondent à la somme : 1) des emplois directs du fonds (personnel en charge de la gestion des projets) ; 2) des emplois indirects liés aux entreprises engagées pour les travaux de construction après dépollution du site. Concernant les emplois directs, l'hypothèse retenue est de 10 membres de personnel pour la gestion d'un projet. Concernant les emplois indirects, un ratio d'emplois induits par m ² a été appliqué à partir des surfaces construites. Les hypothèses retenues sont les suivantes : - sites localisés en France : le ratio est obtenu à partir des données de la Fédération Française du Bâtiment ; - sites localisés en dehors de la France : ces sites étant localisés en Belgique, les ratios ont été considérés comme étant comparables. Le ratio ainsi obtenu est de 0,02 emploi soutenu par m ² construit. Les emplois induits par les travaux de dépollution, de démolition et de désamiantage sont considérés comme négligeables au regard des emplois induits par la construction, d'après une analyse chiffrée réalisée et validée en interne. Ils ne sont pas inclus dans le calcul de cet indicateur.	Fédération Française du Bâtiment : http://www.ffbatiment.fr/federation-francaise-du-batiment/le-batiment-et-vous/en_chiffres/les-chiffres-en-france.html
Emissions de GES évitées	La Caisse des Dépôts et la <i>Climate Bond Initiative</i> engagent une réflexion afin d'étudier la faisabilité et les modalités de mesure des émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux opérations de réhabilitation de sites pollués.	

20 Dans les sociétés portant les actifs

Annexes

Annexe 1 : Description des fonds de dépollution et de réhabilitation de sites

Brownfields 2 :

Spécialisé dans la réhabilitation et le redéveloppement de friches industrielles, et géré par « Brownfields Gestion », Brownfields 2 est un outil de type fonds d'investissement « dépollueur – aménageur », permettant le redéveloppement de sites présentant un important passif environnemental. Il a pour objet d'acquérir les sites « en l'état » et d'en assumer les responsabilités relatives à la gestion du passif environnemental en préparant, finançant et réalisant les opérations de dépollution, en cohérence avec les programmes de redéveloppement projetés. Les investisseurs principaux du fonds sont la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Caisse des Dépôts, ainsi que d'autres investisseurs institutionnels français ;

Structure : FPCI - Fonds Professionnel de Capital Investissement ;

- Objet : le fonds a pour objet l'acquisition de sites pollués situés en France en vue de leur réhabilitation (i) soit pour les revendre à des promoteurs immobiliers pour la réalisation de projets urbains ayant un fort potentiel de valorisation immobilière (vente de terrains nus constructibles), (ii) soit pour réaliser des projets immobiliers en vue de leur revente (vente d'immeubles construits ou en l'état futur d'achèvement) ;
- Diversification : Les sites seront principalement situés en France, dans des zones urbaines (en Ile-de-France, notamment). Le volume d'acquisition en France représentera au moins 75 % du total des investissements. Le solde pourra être investi aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg et en Suisse, voire dans les autres pays de l'Union européenne.

Ginkgo I :

Ginkgo I est un fonds d'investissement dédié à l'acquisition de sites industriels ou tertiaires pollués, situés en zones urbaines, majoritairement en France et en Belgique, et présentant un fort potentiel de valorisation. Les investisseurs principaux du fonds sont la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Caisse des Dépôts, ainsi que d'autres investisseurs institutionnels.

Structure : SICAR - Société d'Investissement en Capital à Risque ;

- Objet : L'objectif du fonds Ginkgo est d'acquérir, via des SPV²¹ nouvelles, des terrains pollués de petites et moyennes tailles (1 à 20 hectares), d'en assurer l'assainissement via des techniques innovantes respectueuses de l'environnement, d'initier et d'éventuellement de porter le développement immobilier valorisant le foncier dépollué selon des principes d'écoconstruction et des critères d'efficacité énergétique ;
- Périmètre d'intervention : Europe (en France majoritairement, et en Belgique).

Ginkgo II :

Ginkgo II est un fonds d'investissement dédié à l'acquisition de sites industriels ou tertiaires pollués, situés en zones urbaines, majoritairement en France et en Belgique, et présentant un fort potentiel de valorisation. Les investisseurs principaux du fonds sont la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Caisse des Dépôts, ainsi que d'autres investisseurs institutionnels.

Structure : FPCI - Fonds Professionnel de Capital Investissement + SICAR - Société d'Investissement en Capital à Risque ;

- Objet : Le fonds a pour objet l'investissement en capital ou en dette dans des sociétés détenant des projets de réaménagement de friches industrielles, principalement situés en Belgique et en France mais également dans d'autres États de l'Union européenne (dans la limite de 20% de l'engagement global du fonds), afin de réaliser des plus-values à moyen terme sur ces investissements ;
- Diversification : Le fonds n'a pas vocation à investir plus de 20% de l'engagement global dans un seul projet.

²¹ Special purpose vehicles, entités ad hoc.

Annexe 2 : Liens de géolocalisation additionnels

Catégorie	Opération	Liens ²²
Dépollution et réhabilitation de sites	Brownfields 2	<ul style="list-style-type: none"> - Argenteuil : https://goo.gl/maps/SQKjz6sWykm - Chateaufrenard : https://goo.gl/maps/tFUVf71H7v72 - Puteaux : https://goo.gl/maps/s7jeTzAAXak2 - Sevran : https://goo.gl/maps/KD898QvHgK - Liedel : https://goo.gl/maps/M6XyYddu85v - Poissy : https://goo.gl/maps/URm6c946Gjz - Rheinpark : https://goo.gl/maps/72nsQuHLdH42 - Combattants : https://goo.gl/maps/3deiiS6CdSt - Schiltigheim : https://goo.gl/maps/k9MEfzpuBSS2 - Moissonneurs : https://goo.gl/maps/m566N1EhMRG2 - Clamart : https://goo.gl/maps/v7Ck5v14YRG2 - Nancy : https://goo.gl/maps/kJWgAbrkuoQ2 - Place Rouppe : https://goo.gl/maps/Pv5xZekkUVM2 - Richelieu : https://goo.gl/maps/2Lotq4EyWbJ2 - Masséna Rueil : https://goo.gl/maps/2rojorYNdD22 - ENGIE Viry : https://goo.gl/maps/RXmAyJmwb7D - ENGIE Chartres : https://goo.gl/maps/1p2fe6YVAVt2 - ENGIE Royan : https://goo.gl/maps/PwKPiZTSX862 - Meuniers : https://goo.gl/maps/F9u87i95iik - Site de Ivry Batkor : https://goo.gl/maps/68yxz2etpLR2 - Rueil Terray : https://goo.gl/maps/hU5jc4a7L4Q2 - Bagnolet : https://goo.gl/maps/zP4dC81Y1A2 - Nancy 2 : https://goo.gl/maps/eWqubDvpAUv - Rueil Doumer : https://goo.gl/maps/k6qfPBufYzT2 - Chambly https://goo.gl/maps/2rqgi54ddxo
	Ginkgo I	<ul style="list-style-type: none"> - Mont Saint-Guibert : https://goo.gl/maps/zzgbfqqm1uv - Lyon Gerland : https://goo.gl/maps/2xFgN1ETin92 - Tournai : https://goo.gl/maps/ch1Q1z4MzWJ2 - Choisy : https://goo.gl/maps/F5vzGxpFGnQ2 - Romainville : https://goo.gl/maps/GzbXoDssqgr - Ottignies : https://goo.gl/maps/U3gRHQrsL582 - Annecy : https://goo.gl/maps/CLgvvMpGNm92
	Ginkgo II	<ul style="list-style-type: none"> - Vénissieux - Duranton : https://goo.gl/maps/7vVAEV6KZ7q - Saint Denis - Proudhon : https://goo.gl/maps/QuvymeoGLq - Suresnes : https://goo.gl/maps/iAkGLSfBTp - Marseille - Legré-Mante : https://goo.gl/maps/4PgDCa2djMA2- - Fontainebleau : https://goo.gl/maps/xzENUbU4dYk - Uccle : https://goo.gl/maps/X1HWTBxMC7v - Málaga : https://goo.gl/maps/7o9D14iyy692
Infrastructures de production d'énergie verte	Parcs éoliens Ostwind	<ul style="list-style-type: none"> - La Volette : https://goo.gl/maps/UMasBCBvRkq - Le Champ des Vingt (Beaumont) : https://goo.gl/maps/TZnR2MqN7Kr - La Butte de Soigny : https://goo.gl/maps/bemZnYVcgX92 - Croix Sant-Marc : https://goo.gl/maps/JFJr8sLbPT2 - Val de Nièvre I (Le Grand Champ) / Val de Nièvre II (L'Alemon) : https://goo.gl/maps/8ZDLLR21dMz
	Parcs éoliens Aalto Power	<ul style="list-style-type: none"> - Fond d'Etre : https://goo.gl/maps/Vgv1qYGieqz - Florembeau : https://goo.gl/maps/Vgv1qYGieqz - Champs des Soeurettes : https://goo.gl/maps/4vrNQ3ioQsC2 - Neuf Champs : https://goo.gl/maps/hy7t6AzPcZs - Pièce du Roi : https://goo.gl/maps/hy7t6AzPcZs - Croix Didier : https://goo.gl/maps/hy7t6AzPcZs - Orvilliers : https://goo.gl/maps/3Kd6ugqQLCn - Boussac : https://goo.gl/maps/g2xw8CJ8nZ72 - Chaumes : https://goo.gl/maps/nr1FARHxN8T2
	Tramuntana	<ul style="list-style-type: none"> - Chemin du Bois Hubert en Picardie : https://goo.gl/maps/QujVvj7t2qS2 - Auxerrois : https://goo.gl/maps/vV79tszyniC2 - Châtaigniers : https://goo.gl/maps/d8ipqJNq2Dz - Falfosse et Ramonts : https://goo.gl/maps/pH9mEXPXLgJ2 - Voie du Moulin : https://goo.gl/maps/MwdUgie8YkN2

²² Les liens de géolocalisation fournis redirigent vers un site tiers. La Caisse des Dépôts décline toute responsabilité à l'égard du recueil éventuel de données opéré par ces tiers ainsi qu'à l'égard des contenus y afférents qui sont sous la responsabilité de ces derniers.

Scope

Vigeo Eiris was commissioned to provide an independent opinion on the sustainability credentials and management of the Green Bond (the "bond") considered by the Public Institution of Caisse des dépôts et consignations (hereafter the "Issuer") according to Vigeo Eiris' Environmental, Social and Governance (ESG) assessment methodology and in line with the Green Bond Principles guidelines. The opinion is based on the review of the two following components:

- Issuer: document-based evaluation of Caisse des dépôts et consignations Group's (hereafter Caisse des Dépôts or CDC) ESG performance, controversies and capacity to mitigate these risks;
- Issuance: analysis of the coherence between the Green Bond framework and the Group's strategy and commitments, and document-based evaluation of the Green Bond framework published on the Caisse des Dépôts' website (the "Green Bond framework"), including:
 - analysis of the process for categorisation and selection of assets eligible to the use of proceeds, and the process for evaluation of their environmental and social risks and impacts
 - assessment of reporting systems dedicated to information, monitoring and control related to fund allocation, to management and impacts of financed assets.

Vigeo Eiris' sources of information are gathered from our rating database of issuers, and from, for specific needs of this evaluation, the Issuer, press content providers and stakeholders. Vigeo Eiris has carried out its due diligence from the 21st of November 2016 to the 20th of January 2017, complemented by interviews with involved departments and managers, held at the Caisse des dépôts et consignations' offices in Paris (France).

We were able to access to all appropriate documents and to meet all solicited people. We consider that the provided information enable us to establish our opinions with a reasonable level of assurance on their completeness, precision and reliability.

Vigeo Eiris' opinion

Vigeo Eiris confirms that the bond intended by the Public Institution of Caisse des dépôts et consignations is a "Green Bond" with positive contribution to sustainable development, aligned with the Green Bond Principles. Vigeo Eiris reaches a reasonable³ level of assurance on the sustainability of the bond:

- Caisse des dépôts et consignations' overall ESG performance is advanced²⁵, with an advanced performance on the Environmental domain (see Part I).
- The Issuer's Green Bond framework is coherent with Caisse des dépôts et consignations' main strategic priorities and is considered to be robust (see Part II).
- The net proceeds of the issuance will be used to finance and refinance Eligible Assets, which contribute to climate change mitigation and the reduction of ecosystems' degradation, in line with three United Nations Sustainable Development Goals.
- The processes for categorisation, selection and evaluation of Eligible Assets is clearly defined and robust, and would enable documented and transparent governance of the bond.
- The Issuer's reporting commitments and process are robust, covering the fund allocation and environmental benefits of selected assets (outputs and impacts), reaching an overall reasonable level of assurance on its capacity to report on the Green Bond's use and impacts.

²³ Second Party Opinion – Green Bond Principles: This opinion is to be considered as the "Second Party Opinion" described by the Green Bond Principles (2016 edition in the 'External Review' section). The Green Bond Principles include the Voluntary Process Guidelines for Issuing Green Bonds and the Guidance for Issuers of Social Bonds (see: www.icmagroup.org/Regulatory-Policy-and-Market-Practice/green-bonds/)

²⁴ The "Green Bond" is to be considered as the potential forthcoming bond, which issuance is subject to market conditions.

²⁵ Definition of Vigeo Eiris' scales of assessment (as detailed on the last page of this document):

Level of Performance: Advanced, Robust, Limited, Weak.

Level of Assurance: Reasonable, Moderate, Weak.

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

A French State owned institution (*Etablissement public*) governed by a
Management and Supervisory Board
56, rue de Lille 75007 Paris

Attestation of one of the statutory auditors of
Caisse des dépôts et consignations on the
information related to the allocation, on 31st
December, 2017, of funds raised through the
Green Bond issued by Caisse des dépôts et
consignations on the 22th February, 2017

Attestation of one of the statutory auditors of Caisse des dépôts et consignations on the information related to the allocation, on 31st December, 2017, of funds raised through the Green Bond issued by Caisse des dépôts et consignations on the 22th February, 2017

To the Chairman,

In our capacity as statutory auditor of Caisse des dépôts et consignations (the “**Institution**”) and in accordance with your request, we have prepared this attestation on the information related to the allocation, on 31st December, 2017, of funds raised through the Green Bond issued by Caisse des dépôts et consignations on the 22th February, 2017 (the “**Issue**”), which amounts to €500,000,000, contained in the attached documents “List of projects refinanced” and “Proceeds allocation, Aggregated Output and use of funds still to be allocated as of December 31, 2017”, and prepared pursuant to the terms and conditions of the final terms of the Issue dated 1st March, 2017 (the “**Final Terms**”).

These documents, prepared for the purposes of the information of the Green Bond debt securities holders, present the existence of eligible assets as defined on the Final Terms (the “**Eligible Projects**”) in the balance sheet as of 31st December, 2017 financed through the bond issue “Green Bond”.

This information was prepared under Caisse des dépôts et consignations responsibility based on the accounting records used for the preparation of the consolidated financial statements for the year ended 31st December 2017.

Our role is to report on:

- the compliance, in all material respects, of the Eligible Assets identified in the document attached to our attestation, with the Eligibility Criteria defined by Caisse des dépôts et consignations and approved by Vigeo, as defined in the Final Terms;
- the reconciliation of the amount of funds allocated to Eligible Assets as part of the Issue as of 31st December of 2017, with the accounting records and data underlying the accounting records;
- the amount of treasury or treasury equivalents available on the account (segregation section) used to collect and segregate the funds still to be allocated as of December 31st, 2017 in the balance sheet as of December 31st, 2017 of Caisse des dépôts et consignations.

However, we have no responsibility:

- for challenging the eligibility criteria defined as an appendix to the Final Terms and, in particular, we give no interpretation on the terms of the Final Terms;
- to express an opinion on the use of the allocated funds to Eligible Projects after such funds have been allocated.

In the context of our role as Statutory Auditor, we have audited, jointly with the other Statutory Auditors, the statutory and consolidated financial statements of the Institution for the year ended 31st December 2017 and our corresponding auditors’ reports are dated 9th April, 2018. Our audit was conducted in accordance with

of December 31, 2017 was not equal to the effective funds to be allocated at December 31, 2017, by -3M€.

To compensate the discrepancy, a treasury equivalent asset has been reallocated on the account of the segregation section for 3M€ on March 2018, when Caisse des dépôts et consignations identified the mismatch.

This attestation has been prepared solely for your attention within the context described above and may not be used, distributed or referred to for any other purpose.

Our work should not be taken to supplant any additional inquiries or procedures that should be undertaken by a third party recipient of this attestation including the parties to the Final Terms and we make no representations regarding the sufficiency for thirds parties' purpose of the procedures we performed.

In our capacity as statutory auditors of Caisse des dépôts et consignations, our responsibility towards your Institution and the shareholders is defined by French law and we do not accept any extension of our responsibility beyond that set out in French law. We do not owe or accept any duty of care to any third party including the Financial Institutions (and any assignee of and any sub participant in any interest in the Green Bond Final Terms) in connection with the Green Bond Final Terms to which we are not party. In no event shall Mazars be liable for any loss, damage, cost or expense arising in any way from fraudulent acts, misrepresentation or willful misconduct on the part of the Directors, employees or agents of the Institution.

This attestation is governed by French law. The French courts have exclusive jurisdiction in relation to any claim, difference or dispute which may arise out of or in connection with our engagement letter or this attestation. Each party irrevocably waives any right it may have to object to an action being brought in any of those Courts, to claim that the action has been brought in an illegitimate court or to claim that those Courts do not have jurisdiction.

Paris, 27th July 2018

One of the statutory auditors of Caisse des dépôts et consignations

MAZARS




Jean LATORZEFF
Partner



Edwige REY
*CSR & Sustainable
Development Partner*

APPENDIX

**To the attestation provided by Mazars
Related to the Green bond issued
On 27 July 2018**

On behalf of Caisse des dépôts et consignations, Virginie Chapron du Jeu, Chief financial officer	
Date	Signature
27 JUL. 2018	

By decision of the "Green Bond Committee" on 31 January 2017, the proceeds from the "Green Bond" issuance were allocated as follows :

At 31/12/2017	Number of assets	Eligible amount	Amount of proceeds paid	Balance of proceeds to be paid
Real Estate	15	347 238 432	287 095 426	60 143 006
Site remediation	3	65 732 273	30 319 439	35 412 835
Green Energy Production Infrastructure	13	165 906 722	129 186 746	36 719 976
TOTAL	31	578 877 427	446 601 610	132 275 816

To summarize :

- The total amount of assets financed or to be financed by the green bond is EUR 578 million, or a level offering a surplus of more than 10%, sufficient to deal with any unforeseen events likely to affect the eligible projects (postponement, deferral of payment, etc.);
- The total amount of proceeds backed on the 31 December 2017 to refinance eligible assets is EUR 447 million;
- An amount of EUR 53 million, the unallocated balance of the proceeds from the green bond, has been invested in cash, in accordance with the management rules set out in the framework of the bond.

GLOSSAIRE

BBC : Bâtiment basse consommation
BREEAM : Building Research Establishment Environmental Assessment Method
CRE : Commission de régulation de l'énergie
EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EMTN : Euro medium term notes
ETP : Équivalent temps plein
GBP : Green Bond Principles
GES : Gaz à effet de serre
HA : Hectare
HLEG : Groupe d'experts européens de haut niveau
HQE : Haute qualité environnementale
ICMA : International capital market association
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
KWEP : Kilowatt d'énergie primaire
KWHEP : Kilowatt-heure d'énergie primaire
LEED : Leadership in Energy and Environmental Design
M€ : Million d'euros
MD€ : Milliard d'euros
MW : Mégawatt
MWE : Mégawatt électrique
MWTH : Mégawatt thermique
MWHE : Mégawatt-heure électrique
MWHTH : Mégawatt-heure thermique
OAT : Obligations assimilables du trésor
TCO2EQ : Tonne d'équivalent CO₂
TEE : Transition écologique et énergétique
SCI : Société civile immobilière
SU (BL) : Surface utile (brute locative)
VEFA : Vente en l'état futur d'achèvement

Ce document est uniquement à des fins d'information. Ce document n'est pas un document de référence ou un prospectus. Il ne contient pas ou ne constitue pas une offre de valeurs mobilières à la vente en France, aux États-Unis ou dans toute autre juridiction.

Nous remercions l'ensemble des personnes ayant contribué à la production de ce rapport.

Contacts :

Financements moyen et long-terme : emtn-cdc@caissedesdepots.fr

Reporting extra-financier : dd@caissedesdepots.fr

Conception et réalisation : direction de la communication du Groupe

Crédits photos :

Photo de couverture : © Jérôme Cabanel / Architecte: Ateliers Jean Nouvel / Image courtoisie de Constructa. La Tour Marseillaise est un projet d'intérêt général aux objectifs environnementaux élevés (certifications HQE EXCELLENT et LEED GOLD, avec l'utilisation de la géothermie marine). Elle fait 135 m de haut et offre 38 000 m² de bureaux et services, à la pointe des nouveaux modes de travail. <http://www.tour-lamarseillaise.fr/> (couverture) - Jiri Castka – Fotolia (p.9) - Thomas Gogny 2017 (p.19) - Jean-Marc Pettina_Caisse des Dépôts 2016 (p.21) - VALOREM / Skyphotographie (p.27) - CB Novillars (p.28) - cdc gpi (p.33) - Lionel Carli Architecte urbaniste (p.34) - Photos Ginkgo (p.40)

Groupe Caisse des Dépôts

 @CaissedesDepots

www.groupecaissedesdepots.fr

Chaque jours à vos côtés

GROUPE

